



COMPTE RENDU
TECHNIQUE ET FINANCIER
2018

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL	3
1.1.	Historique du contrat.....	4
1.2.	Objectif de la DSP	4
1.2.1.	Aménagement du territoire	4
1.2.2.	Développement économique	5
1.2.3.	Développement des services aux particuliers	5
1.2.4.	Développement des services aux entreprises et collectivités	6
1.3.	Evolution de l'activité	6
II.	COMPTE RENDU TECHNIQUE	8
2.1.	Tableaux de bords	9
2.1.1.	Statistiques de disponibilités mois par mois et par type de service	9
2.2.	Evolution générale de l'état des matériels et équipements exploités.....	9
2.3.	Evolution de l'activité sur 2018	10
2.4.	Travaux d'entretien et de renouvellement	10
2.5.	Inventaire annuel et consolidé des biens constituant le réseau	11
2.5.1.	Inventaire passif.....	11
2.5.2.	Inventaire des matériels actifs présents dans les POP	12
2.5.3.	Biens de reprise	13
2.5.4.	Liste des NRA dégroupés et des équipements actifs installés pour chacun d'entre eux.....	14
2.5.5.	Liste des mairies raccordées en fibre optique	14
2.5.6.	Liste des ZAC raccordées au réseau	15
2.5.7.	Liste des sites distant de moins de 20 mètres du réseau	16
2.5.8.	Le réseau logique et physique.....	18
2.6.	Rapport sur les événements intervenus sur le réseau (préventif, curatif, programmé)	19
2.7.	Etat des capacités du réseau	20
2.8.	Veille technologique : nouveaux matériels à venir afin de rester dans l'état de l'art.....	21
2.9.	Suivi des commandes DSL.....	22
2.9.1.	Clients opérateurs.....	23
2.9.2.	Parc et évolution du placement des produits du catalogue du délégataire	24
2.10.	Liste des utilisateurs finaux et débits souscrits par chacun.....	39
2.11.	Modifications éventuelles de l'organisation du service.....	42
III.	COMPTE RENDU FINANCIER.....	44
3.1.	Présentation des comptes annuels de la Société Concessionnaire	45
3.2.	Compte de Résultat 2017 et progression comparée à l'année 2016	46
3.3.	Détail des dépenses : focus sur les charges de structure.....	47
3.4.	Evolution des biens de retour et des biens de reprise	49
3.5.	Liste des conventions avec les tiers (sociétés actionnaires, ou membre du groupe)	50
3.6.	Amortissement des biens de retour.....	51
3.7.	Engagements financiers	51
3.8.	Etats financiers prévisionnels pour l'exercice 2018.....	52
	Comptes annuels de la société	55

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. Historique du contrat

Depuis longtemps, les collectivités ont aménagé leur territoire en infrastructures diverses, pour faciliter la communication et la rapidité des échanges entre les personnes et entre les entreprises (routes, autoroutes, voies fluviales, voies ferrées). Le réseau très Haut Débit de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud, pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau communautaire de communications électroniques a haut et très haut débit par la société MACS THD, va apporter un résultat comparable, dans le secteur des télécommunications.

Créée le 12 juin 2008, la société MACS THD a une mission fixée par la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 20 ans.

L'objectif de MACS THD est d'assurer une infrastructure **Haut Débit**, identique à celle des plus grandes agglomérations françaises. Ouverte à l'ensemble des opérateurs de télécommunications et aux Fournisseurs d'Accès Internet, cette infrastructure permettra d'irriguer les zones d'activités en haut débit avant la fin de l'année 2009. Elle entraînera une baisse des prix par le jeu de la concurrence et profitera ainsi à tous, de l'usager à l'entreprise, en passant par les administrations.

Le réseau de MACS THD offre la possibilité à la majorité des habitants des 23 communes de surfer sur Internet à grande vitesse, de télécharger des documents, de créer des sites, d'échanger des informations, des commandes, de se former depuis leur lieu de travail ou leur domicile.

Plate-forme de travail pour les entreprises, **outil multi-usages** pour tout public, le Haut Débit permet d'accéder à de **nombreux services**.

Les supports technologiques sont multiples pour accéder au Haut Débit et relier les particuliers et les entreprises. Pour répondre à l'exigence de la couverture d'un vaste territoire, le réseau MACS THD assemble plusieurs technologies : la fibre optique, le dégroupage de la boucle local sur cuivre et les technologies hertziennes telle que le WIFI.

L'avenant n°1 a été signé le 11 mars 2011. Il a pour objet l'évolution de l'architecture hertzienne en particulier la substitution des stations Wimax par 111 équipements Hot Spot WIFI.

L'avenant n°2 a été contractualisé le 30 juin 2014. Il concerne la cession du réseau WIFI à la MACS.

1.2. Objectif de la DSP

Les objectifs stratégiques visés par MACS, sont les suivants :

1.2.1. Aménagement du territoire

En s'imposant comme une réponse au « constat de carence » qui mettait en avant les disparités d'accès aux infrastructures de télécommunications sur le territoire communautaire, MACS THD est investi d'une mission d'aménagement du territoire. Les opérateurs alternatifs ciblant leur déploiement sur les principales zones économiques, la majeure partie du territoire demeurerait peu, voire pas desservie en service de connectivité très haut débit.

1.2.2. Développement économique

Au-delà de la mise à disposition d'une infrastructure servant de support aux opérateurs et aux Fournisseurs d'Accès Internet pour le dégroupage et la promotion de nouveaux services très haut débit, la présence de la fibre optique MACS THD est un atout majeur pour renforcer l'attractivité des communes et ainsi stimuler leur dynamisme économique.

La présence d'un réseau de fibre optique favorise l'implantation de nouvelles activités, de sociétés « high tech » très consommatrices de services télécoms, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME. Elle apporte en outre par ce biais une contribution directe ou indirecte à la création et au maintien de l'emploi, grâce au développement de l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication.

Le raccordement des zones d'activités permet également une diffusion rapide et à des tarifs attractifs des services télécoms aux entreprises déjà implantées.

1.2.3. Développement des services aux particuliers

Fin 2018, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 29,1 millions, soit une croissance nette de 190 000 accès au cours du trimestre. Sur un an, l'accroissement net s'élève à 700 000 (+2,5%).

C'est à la mise en place du dégroupage que les particuliers doivent cet accès aux offres Internet haut débit, aux tarifs toujours plus bas et aux débits toujours plus élevés. Les meilleures offres du marché atteignent aujourd'hui des débits de plus de 20 Mégabits avec l'ADSL 2+. Les services de télévision sur ADSL et de voix sur IP se sont fortement développés les deux dernières années.

Le déploiement du réseau MACS THD en direction de ces NRA (les **N**œuds de **R**accordement d'**A**bonnés, qui sont les points de concentration du réseau de l'opérateur historique auxquels les opérateurs alternatifs viennent se raccorder pour fournir leurs services Internet haut débit) constitue un axe stratégique et commercial fort qui a suscité l'intérêt de plusieurs acteurs nationaux.

Le dégroupage autorisé par la Convention de Dégroupage signée avec l'Opérateur historique consiste à installer des équipements actifs dans les répartiteurs (on parle dans ce cas d'Espace Dédié ou Restreint), ou à proximité immédiate de ces locaux (on parle dans ce cas-là de Localisation Distante) permettant la production de liens DSL par l'utilisation, moyennant une redevance, de la paire de cuivre de l'abonné qui a été dégroupée.

1.2.4. Développement des services aux entreprises et collectivités

Les meilleures offres du marché atteignent aujourd'hui des débits de plus de 20 Mégabits asymétrique avec l'ADSL2+ ou 8 Mbit/s symétrique par multiplexage de plusieurs paires de cuivre en SDSL.

Toutefois, de plus en plus d'entreprises ou collectivités souhaitent avoir des débits symétriques supérieurs à 10Mbit/s ; c'est pourquoi Macs Thd commercialise auprès de ses clients opérateurs des offres sur fibre optiques depuis 2009.

1.3. Evolution de l'activité

MACS THD a obtenu le 9 juillet 2008 de la part de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) un récépissé de déclaration lui permettant de fournir des réseaux de communications électroniques ouverts au public et fournir des services des réseaux de communications électroniques autres que des services téléphoniques.

Par la suite, MACS THD a signé avec France Télécom le 15/12/2008, la Convention d'Accès à la Boucle Locale permettant la commande des salles de dégroupage.

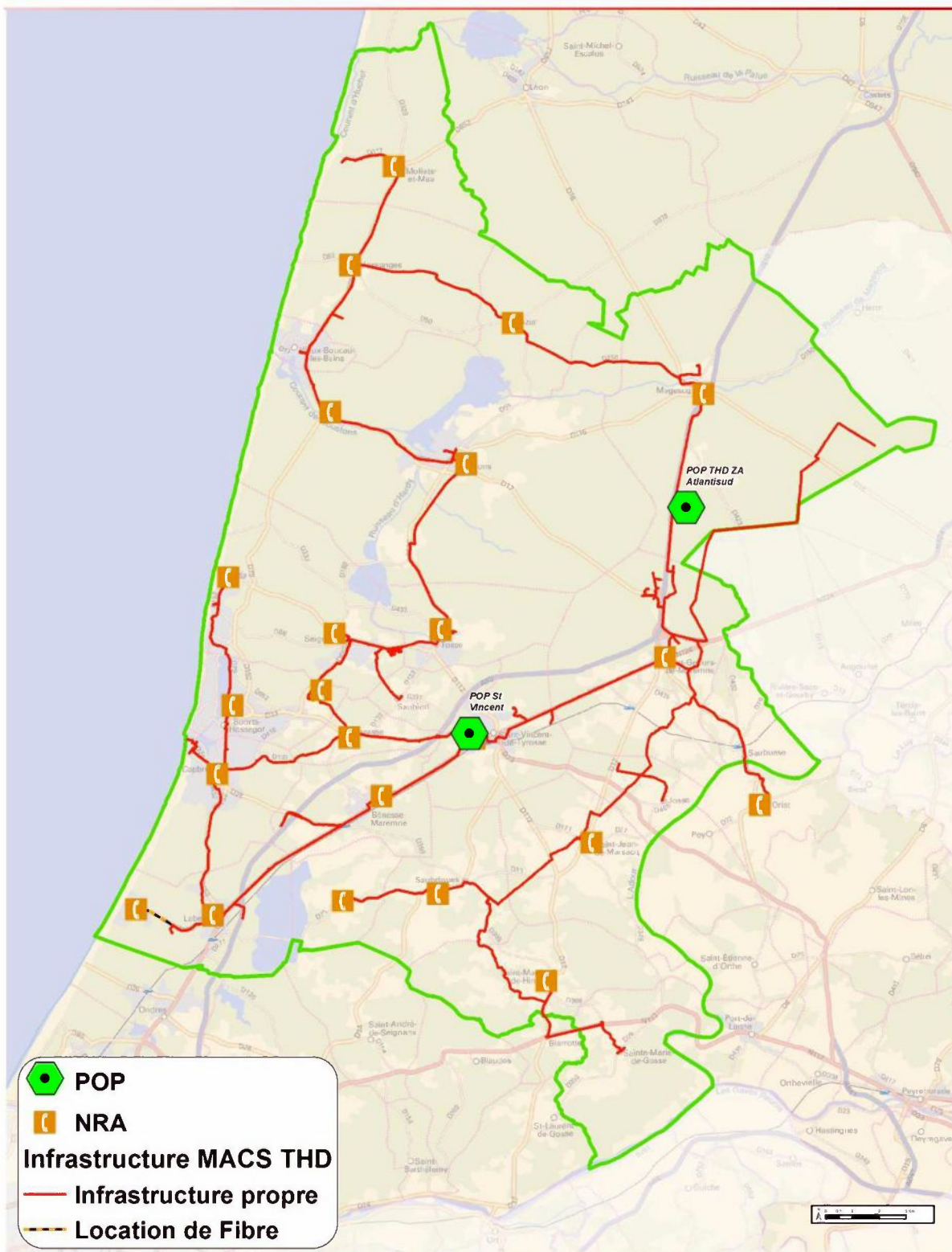
Fin 2018, le réseau MACS THD se décompose :

- 261 891 mètres-linéaires de fibres optiques déployées par la délégation de service public dont :
 - 202 766 ml de génie civil déployés en propre,
 - 3 861 ml de tirage de fibre dans des fourreaux loués à l'opérateur SFR
 - 3 765 ml déployés dans des infrastructures loués à l'opérateur Orange,
- 40 ZA / ZI raccordées au réseau longue distance
- 22 répartiteurs dégroupés permettant la livraison de ports DSL aux opérateurs clients du réseau,
- 23 mairies raccordées en fibre optique au réseau
- 170 sites raccordables en fibre optique (moins de 20 mètres du réseau)
- Un POP (point de présence opérateur) créé dans la zone Atlantisud pour optimiser la sécurisation du réseau
- Contractualisation avec le Sydec pour un IRU de 10 ans
- Cinq nouvelles entreprises raccordées au réseau en fibre optique en 2018 pour le compte des opérateurs.

La carte du réseau à fin 2018 :



RESEAU HAUT-DEBIT MACS THD AU 31/12/2018



Document DPC réalisé à partir de données appartenant à © IGN - © NAVTECH - © Cadastre 2013. Document non contractuel, propriété de groupe DPC. Ne pas servir de support à une action en justice. Toute reproduction ou adaptation partielle ou totale, sans la forme écrite ou non, est interdite pour tout usage.

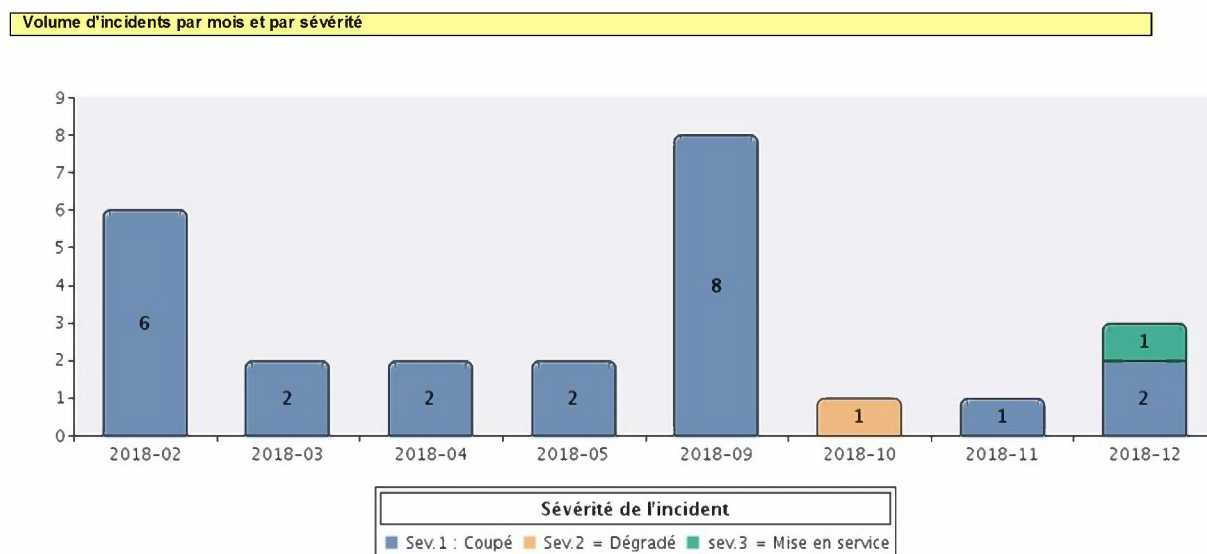
2. AU TITRE DU COMPTE RENDU TECHNIQUE

2.1. Tableaux de bords

2.1.1. Statistiques de disponibilités mois par mois et par type de service

Le taux de disponibilité du réseau est de 99.91%.

25 pannes ont été observées sur le réseau de MACS THD au cours de l'année 2018 et ont donné lieu à des changements de cartes DSL dans les équipements de collecte.



2.2. Evolution générale de l'état des matériels et équipements exploités

Le choix des équipements et logiciels exploités dans le réseau Macs THD sont de dernière génération ce qui assure à nos clients un positionnement novateur et de haute qualité.

Par exemple, nous pouvons signaler que tous les upgrades de capacité DSL sont compatibles avec les équipements les cartes VDSL permettant la fourniture de service très haut débit jusqu'à 80 mégas (pour les usagers proches des NRA).

La désaturation des capacités DSL se fait également en VDSL.

2.3. Evolution de l'activité sur 2018

Le 31 mai 2018, M. Alain Morales démissionne de la Présidence de la Société au profit de Monsieur Lionel Recorbet.

Au 31 décembre 2018, sur ces 22 NRA ouverts à la commercialisation, MACS THD comptait 7 919 liens DSL activés sur le réseau.

Cinq nouveaux sites clients ont été raccordés au réseau en fibre optique pour le compte des opérateurs au travers de l'offre de service LAN to LAN.

Un IRU contractualisé avec le Sydec pour une durée de 10 ans.

Evènements prévus pour l'année à venir

Pour l'année à venir, il est prévu l'arrivée d'un nouveau commercial en remplacement de Monsieur Liot, et la poursuite de la commercialisation des liens DSL avec une perspective de 8 845 liens à fin 2019.

La contractualisation avec une dizaine de nouveaux clients en lien Lan-to-Lan pour le compte des opérateurs.

En outre, différentes actions commerciales seront conduites afin d'élargir le portefeuille de clients de la Société.

2.4. Travaux d'entretien et de renouvellement

L'organisation de la maintenance du réseau comprend :

- La maintenance spécifique de l'infrastructure passive : des équipes d'astreinte permettant le rétablissement des liaisons optiques en cas de coupure de liaison conformément aux engagements de niveau de service
- La supervision, l'exploitation et la maintenance des équipements actifs :
 - o L'exploitation regroupant la supervision et le maintien en condition opérationnelle du réseau en heures ouvrées ou non ouvrées
 - o La maintenance curative

MACS THD s'assure en permanence que les usagers finaux puissent souscrire à des offres DSL au travers des opérateurs. Pour ce faire, MACS THD suit constamment la saturation de tous ses équipements, la société n'hésite pas à ajouter des équipements actifs en faisant évoluer les technologies présentes dans les DSLAM.

Au cours de l'année, plusieurs cartes ont été déployées dans les NRA suivants :

- 1 carte ADSL a été déployée dans le NRA de Magescq,
- 1 carte SDSL à St Geours de Maremne,
- et 5 cartes VDSL sur les NRA de Soustons, Tosse, Seignosse et St Geours de Maremne.

En 2018, MACS THD a raccordé 5 nouvelles entreprises par le biais de ses clients opérateurs.

2.5. Inventaire annuel et consolidé des biens constituant le réseau

2.5.1. Inventaire passif

Tronçon	Nom du Tronçon	Nom du Secteur	Linéaire GC
T01	BSP Magescq à St Marie Gosse	rue de la Pompe - RN 117	34 723,10
T02	NRA Molliets - Molliets Plage	rue de Magenta - rue de la bastide	2 675,95
T03	Mésanges - NRA Molliets	avenue du Coy - Rue de Magenta	4 200,15
T04	NRA AZUR - NRA MESSAGES	rue de la fontaine - RN 652	6 883,35
T05-01	MAGESCQ - NRA AZUR	rue du marché - D50 rue de la fontaine	8 421,80
T05-02	MAGESCQ - NRA AZUR	D150 route d'Azur - rue Pierre Lagargue	1 365,15
T05-03	MAGESCQ - NRA AZUR	rue du marché - avenue de Maremne	169,45
T06-01	ATLANTISUD - NRA MAGESCQ	RD10 - rue du marché	7 123,00
T06-02	ATLANTISUD - NRA MAGESCQ	D 824 - Zac Atlantisud	6 300,51
T06-03	ATLANTISUD - NRA MAGESCQ	Chemin de Cerès - D824	978,10
T06-04	ATLANTISUD - NRA MAGESCQ	Pop Atlantisud - Calvaire	1 121,35
T06-05	ATLANTISUD - NRA MAGESCQ	Chambre 131 bis - chambre 95	1 753,90
T06-06	ATLANTISUD - NRA MAGESCQ	Chambre 115 - chambre 113	334,50
T06-07	ATLANTISUD - NRA MAGESCQ	Chambre 97 - chambre 101 bis	476,55
T07	R.T.E MAGESCQ	Route de la pompe - Pylone RTE 30	1 636,90
T08-01	SAUBUSSE - NRA orist	Route de Maremne - D72	5 571,00
T09	ZAC du MOUTA	Route de Miremont - Za de Mouta	946,85
T10	JOSSE	Route de Miremont - Route dite "du moulin"	1 661,15
T11	NRA St Jean de Marsacq	D171 Rte de Labourdasse - D71 Rte du Cricq	683,90
T12-01	SAUBRIGUES - ORX	D366 dite de Bellevue - RD54 dite de la rochelle	2 328,90
T12-02	SAUBRIGUES - ORX	RD54 dite de Lahourie - RD71 dite de Saubrigues	3 707,00
T13-01	St Martin de Hinx	D12 - Rue de l'Europe	1 214,50
T13-02	St Martin de Hinx	Route de Seignanx	102,20
T14-S01	Ste Marie de Gosse-Mairie	RN17 - D28	3 489,50
T14-S02	Ste Marie de Gosse-Mairie	D28 - D393	161,80
T14-S03	Ste Marie de Gosse-Mairie	Mairie St Marie de Gosse / D28	235,15
T15-01	NRA St Geours de Maremne	D12, Route de la Gare - av du parc des sports	1 306,10
T15-02	NRA St Geours de Maremne	rue de la cournavé - Route de Lelanne	1 049,30
T16-01	NRA St Vincent - St Geours	Rue du Grand Tourren - D810 rte de Bordeaux	8 383,60
T16-02	NRA St Vincent - St Geours	Voie Romaine - N10 route de bayonne	760,40
T16-03	NRA St Vincent - St Geours	Avenue nationale - Rue du Bardot	394,70
T17	St Vincent de Tyrosse/ NRA Bénésse Maremne	Chemin du Duc - Rue du Grand Tourren	4 568,55
T18-01	Bénésse Maremne - Labenne	Place de la république - Rue des artisans	7 772,30
T18-02	Bénésse Maremne - Labenne	D810 - A 63	920,70
T18-03	Bénésse Maremne - Labenne	Rue des Grillons - place de la république	131,25
T19	Bénésse - POP ASF	RN 10 - chemin du Bayonnais - ZI Ariet	2 759,00
T20	Labenne Océan	D126 - av de l'océan - D126 Route de l'océan	1 535,00
T21-01	Capbreton - NRA Labenne	av Dr Junqua - Rue du Presbytère	6 928,65
T21-02	Capbreton - NRA Labenne	Rue du Presbytère - Impasse des Merles	109,25
T22-01	Angresse - NRA Capbreton	Rue de la Pépinière - Bld du Dr Junqua	5 669,90
T22-02	Angresse - NRA Capbreton	Bld du Dr Junqua - Rue JB Gabarra	121,50
T22-03	Angresse - NRA Capbreton	Rue JB Gabarra - Rue du Plachot	146,45
T23	St Vincent de Tyrosse/ NRA Angresse	D33 Chemin de Mattecu - D33 av de la mairie	4 886,75
T24-01	Capbreton - NRA Hossegor	D152 Bld des Cigales - D652 av du Touring Club	2 630,30
T24-02	Capbreton - NRA Hossegor	D152 Bld des Cigales - Passage du petit Prince	111,05
T25-01	Capbreton Port - Casino	D28 av du Mal de Lattre de Tassigny - Rue des Corsaires	1 921,85
T25-02	Capbreton Port - Casino	Rue du Lac - Av du Président Pompidou	157,70
T25-03	Capbreton Port - Casino	Rue Commandant l'Hermitier - Av Mal De Lattre	312,70
T25-04	Capbreton Port - Casino	Poste de Secours Capbreton - Centre de secours	2,65
T26-01	Hossegor - NRA Seignosse Le Penon	Av du Touring Club - D89 av des Lacs	6 596,00
T26-02	Hossegor - NRA Seignosse Le Penon	D152 av Chamberlent - Impasse du Sporting	258,35
T26-03	Hossegor - NRA Seignosse Le Penon	D151, Av Chamberlent - Place Gentile	221,49
T27-01	Angresse - NRA Seignosse Bourg	D89, av du Parc des Sports - D33 av de la mairie	6 605,05
T27-02	Angresse - NRA Seignosse Bourg	D652, Rue Gambetta - D652 av Charles de Gaulle	123,85
T28-01	Seignosse - NRA TOSSE	Av Marcel Cerdan - D652 Route des Lacs	3 854,80
T28-02	Seignosse - NRA TOSSE	D652 Rte des Lacs - Rue de Lacomiam	781,60
T28-03	Seignosse - NRA TOSSE	Rue de Lacomiam - Rue du Marie	114,35
T29	Seignosse - Saubion	Av de Lenguilhem - D133 Route de Tosse	2 796,00
T30	Tosse - NRA Sousstons Bourg	D17 - D652 Route des Lacs	7 745,40
T31-01	NRA Sousstons - NRA Sousstons Pinsolle	D625 Route des Lacs - Av de la Pandelle	5 762,80
T31-02	NRA Sousstons - NRA Sousstons Pinsolle	Rue Dasté - Rue Emile Nougaro	455,70
T31-03	NRA Sousstons - NRA Sousstons Pinsolle	Av de Labouyerie - Rue du Collège	466,00
T32-01	NRA Pinssole - NRA Messanges	Av de la Plage - D652 Route des Lacs	6 670,25
T33-01	NRA Orx	route de saubrigues	9 177,00

2.5.2. Inventaire des matériels actifs présents dans les POP

Nom	Reference	Type	Description
POP Saint Vincent de Tyrosse	sv1-co-1	Routeur	Cisco 7606
	sv1-co-2	Routeur	Cisco 7606
	sv1-co-3	Routeur	Cisco 7606
	SE100-svt1-1	BAS	Redback SE 100
	SE100-svt1-2	BAS	Redback SE 100
	sv1-sw-1	Switch de collecte	Huawei 5624F
	sv1-sw-2	Switch de collecte	Huawei 5624F
	sv1-sw-3	Switch de collecte	Huawei S93
	sv1-sw-4	Switch de collecte	Huawei S93
	sv1-sws-1	Switch de collecte	Huawei S93
	sv1-C70301-1	Switch de supervision	Cisco 7301
	SVTMACDSP-SVTUTZ-A-1-3000	DWDM	FSP 3000
POP AtlantiSud	sge2-co-1	Routeur	Cisco 7606
	sge2-co-2	Routeur	Cisco 7606
	sge2-sw-1	Switch de collecte	Huawei S93
	SE100-sge2-1	BAS	Redback SE 100
	sge2-C70301-1	Switch de supervision	Cisco 7301
	SVTMACDSP-SVTTAL-A-1-3000	DWDM	FSP 3000

2.5.3. Biens de reprise

NOM DU RACCORDEMENT	Longueur Fibre ml
Volcom	100
Rip Curl	130
Siège RIP CURL	35
Centre des congrés MOLIETS	120
Siège Communauté de Communes MACS	188
Aygueblue	46
Général Santé	215
Hotel Baya	165
Camping de Messanges	950
Camping vieux port	130
Baya Hôtel & Spa	100
Pole Culinaire	95
Lycée Darmente	75
Domolandes	20
CT MACS	14
GSM EUROPE	180
Billabong	55
Resano	450
Belambra	320
Cabinet Rodolphe Cabret	60
Collège Jean Rostand / CG40	196
Collège départemental de Labenne	670
Collège Jean-Claude Sescousse / Tyrosse	170
Collège François Mitterrand	200
Peixoto	480
MICHEL PLATE SYSTEMES	350
COLLEGE ST GEOURS MAREMNE	650
PACCOR PACKAGING SOUSTONS	730
CASINO CAPBRETON	143
SUD DES LANDES	432
SITCOM BENESSE MAREMNE	141
NIXON	514
GLOBE	850
OREADE	300
FMS	650
FACILITIES MULTI SERVICES	593
RESANO	112
SICA BIO PAYS LANDAIS	249
CABINET DE RADIOLOGIE CAPBRETON	437
LYCEE SUD DES LANDES	432
SNC PARC DE LA CIGALE	802
PYNEIDE DISTRIBUTION SOORTS	194
LAFITTE TP ST GEOURS	113
PACCOR PACKAGING SOUSTONS	634
BILLABONG	1150
YELLOH VILLAGE	725
LABEYRIE FINE FOODS	684
ESSOR	700
GSM EUROPE (4 sites)	2880
TRS EUROPEEN BENESSE	220
DEC ENERGIES	220
OREADE PREVIFRANCE	230
CODOGNOTTO France	170
Camping le Boudigau	1588
Accor - HB0R3 - Jo & Joe Hossegor	198
E2 EVOLUTION	190
Guintoli Gpe NGE	1774
LABEYRIE	3570
DPD France	181
IN EXTENSO	7
WIFIRST	250
RC CONCEPT OPERATIONNEL	88
SMARTGRIPENERGY	87

Valorisation : 1 049 616 €

2.5.4. Liste des NRA dégroupés et des équipements actifs installés pour chacun d'entre eux

	chassis ALU 7302	chassis ALU 7330	switch HU 5624	carte ADSL 48 ports	carte SDSL 24 ports	carte VDSL 48 ports
St GEOURS DE MARENNE	1		1	12	2	2
MESSANGES	1		1	5	1	1
AZUR	1		1	3	2	
MAGESCQ	1		1	8	1	1
CAPBRETON	3		2	44	4	2
St VINCENT de TYROSSE	2		2	30	2	
SEIGNOSSE le PENON	2		2	15	2	1
HOSSEGOR	3		2	35	2	
SOUSTONS BOURG	2		2	30	2	1
MOLIETS	1		1	8	1	4
St MARTIN DE HINX	1		1	8		1
St JEAN de MARSACQ	1		1	6	1	2
LABENNE OCEAN		1				3
ORX		1				1
SOUSTONS PINSOLLE	2		2	16	2	1
ORIST	1		1	6		2
TOSSE	1		1	10	2	1
SEIGNOSSE BOURG	1		2	11	2	2
LABENNE	2		2	16	2	2
SAUBRIGUES	1		1	6	2	
BENESSE MARENNE	1		1	8	1	4
ANGRESSE	1		1	6		2

2.5.5. Liste des mairies raccordées en fibre optique

Commune	Adresse de livraison du site	SITE
Moliets et Maa	Place de l'hotel de Ville 40660	Mairie
Azur	6 place Aristide Briand 40140	Mairie
Magescq	1 Place de l'église 40140	Mairie
Saubusse	16 place Eugenie desjobert 40180	Mairie
Josse	Bourg 40230	Mairie
Saint-Jean de Marsacq	30 route bellevue 40230	Mairie
Orx	1 route de Labenne 40230	Mairie
Saubrigues	30 Place de la Mairie 40230	Mairie
Saint-Martin de Hinx	150 rue Europe 40390	Mairie
Sainte-Marie de Gosse	Route Départementale 28 40390	Mairie
Saint-Geours de Marenne	Route de DAX 40230	Mairie
Saint-Vincent de Tyrosse	24 rue Nationale 40230	Mairie
Bénesse - Marenne	60 rue de l'église 40230	Mairie
Labenne	Place de la République 40530	Mairie
Capbreton	Place Saint-Nicolas 40130	Mairie
Saint-Vincent de Tyrosse	allée des Camelias 40230	Siège de la CC MACS
Soorts-Hossegor	18 avenue de Paris 40150	Mairie
Angresse	183 avenue de la Mairie 40150	Mairie
Seignosse	Avenue Charles de Gaulle 40510	Mairie
Tosse	53 avenue du Général de Gaulle 40230	Mairie
Saubion	Le Bourg 40230	Mairie
Soustons	9 Place de l'Hotel de Ville 40140	Mairie
Messanges	Le Bourg 40660	Mairie
Vieux-Boucau	1 Place du general de gaulle 40480	Mairie

2.5.6. Liste des ZAC raccordées au réseau

MACS THD a posé une chambre raccordée au réseau en limite des terrains privés appartenant à chaque Zones d'activités.

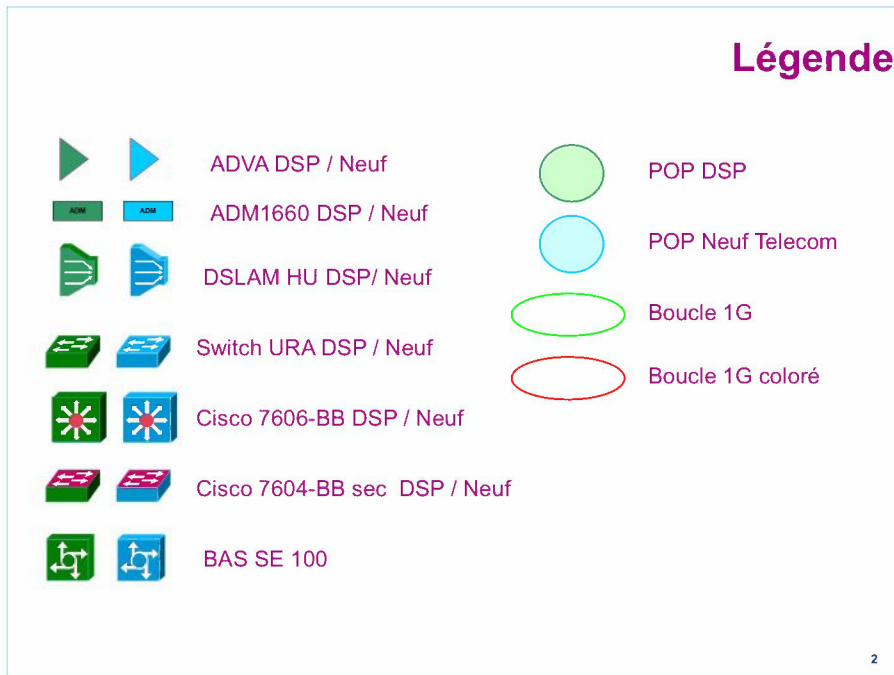
Commune	Noms ZA
Angresse	Tuquet 1
Angresse	Tuquet 2
Azur	ZA du Cap de Lane
Benesse Maremne	Guillebert
Benesse Maremne	Arriet
Benesse-Maremne	Extension zone d'arriet
Capbreton	Lot artisanal 1 (Les 2 Pins)
Capbreton	Lot artisanal 2 (Les 2 Pins)
Capbreton	Lot artisanal 2 ext (Les 2 Pins)
Capbreton	Les 2 Pins
Capbreton	Zone portuaire
Josse	Macs "Au Mouta"
Labenne	Ext. Housquit (guyenne gascogne)
Labenne	Housquit
Labenne	Hélio marin/Collège
Labenne	centre ville
Magescq	Zone Quartier de la gare
Magescq	Tingua
Magescq	Extension Tingua
Messanges	Tey de l'ancre
Messanges	Sud commune
Saint-Geours	Atlantisud
Saint-Geours de Maremne	Zone d'entreprises Barias
Saint-Martin de Hinx	Zone Artisanale
Saint-Martin de Hinx	Extension Zone Artisanale
Saint-Vincent de Tyrosse	Centre ville
Saint-Vincent de Tyrosse	Casablanca
Saubusse	Jouandema
Saubusse	Extension Jouadema
Seignosse	Laubian 1
Seignosse	Extension Laubian 2
Seignosse	Larrigan 1
Seignosse	Larrigan 2
Soorts-Hossegor	Pédebert
Soorts-Hossegor	Extension Pedebert
Soustons	Cramat
Soustons	Extension Cramat
Soustons	Pôle glisse
Tosse	Lacaumian
Tosse	Macs

2.5.7. Liste des sites distants de moins de 20 mètres du réseau

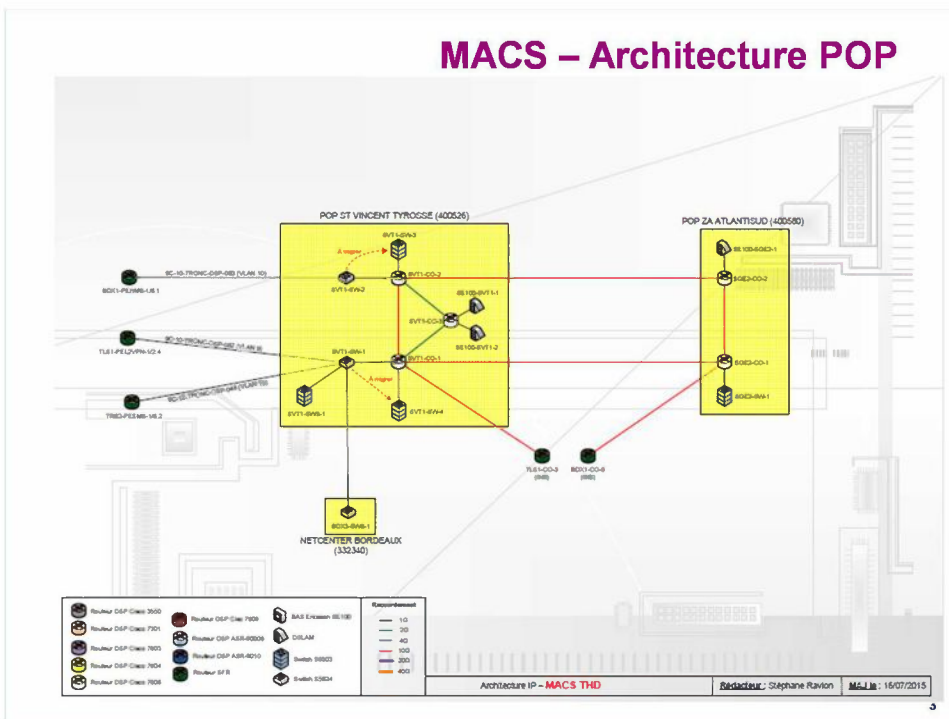
Commune	Adresse de livraison du site	SITE
Moliets et Maa	Rue de la Bastide	Centre des Séminaires
Moliets et Maa	Rue de la Bastide	Pharmacie
Moliets et Maa	Avenue de l'Océan	Arenes
Moliets et Maa	Avenue de l'Océan	Gendarmerie
Moliets et Maa	Avenue de l'Océan	Centre Médical
Moliets et Maa	Avenue de l'Océan	Centre des Pompiers
Moliets et Maa	Avenue de l'Océan	Distributeur de billet
Moliets et Maa	Avenue de l'Océan	Distributeur de billet
Moliets et Maa	Avenue de l'Océan	Cimetiere
Moliets et Maa	Rue du Grand Biron	Ecole Primaire
Moliets et Maa	Rue de la Solidarité	Médiathèque
Moliets et Maa	Place de l'hotel de Ville	Office du Tourisme
Moliets et Maa	Rue du Grand Biron	La Poste
Moliets et Maa	Avenue des Lacs	Parc de Loisirs
Azur	23 rue Jules Ferry	Ecole primaire
Messanges	Le Bourg	Ecole Primaire
Messanges	Route des Lacs	Salle des fetes
Messanges	Avenue de la Plage	Cabinet Médical
Messanges	Route d'Arcachon	Bibliothèque
Magescq	1 Place de l'église	Salle des Fêtes
Azur	6 place Aristide Briand	La Poste
Magescq	Rue de la Gare	Centre des Pompiers
Magescq	Rue de la Poste	La Poste
Magescq	Place de l'Eglise	Office du Tourisme
Magescq	Avenue de Marensin	Ecole de Magescq
Magescq	Rue du Marché	Club House
Magescq	21 Avenue Maremne	Médiathèque
Magescq	4 Place des Arènes	Salle des Fetes
Magescq	4 Place des Arènes	Salle de Musique Jean Mora
Magescq	Contre Allée N10	Le Couvoir d'Argent
Magescq	Route de la Pompe	Pylone RTE
Saubusse	Route de Maremne	Ecole Primaire
Saubusse	Rue Saint Jean	Salle des Fetes
Saubusse	Rue du Trinquet	Complexe Sportif
Josse	Le Bourg	Le Bourg
Josse	Le Bourg	Ecole Primaires
Saint-Jean de Marsacq	89 route de Cricq	Ecole Maternelle
Saint-Jean de Marsacq	Route de Cricq	Salle des Fetes
Saubrigues	116 Place de la Mairie	Médiathèque
Saubrigues	162 Place de la Mairie	Ecole maternelle/primaire
Orx	2 route de Labenne	Salle des fetes
Saint-Martin de Hinx	120 rue Europe	Ecole Maternelle
Saint-Martin de Hinx	Rue Europe	Groupe Scolaire
Sainte-Marie de Gosse	Route Départementale 28	Ecole Primaire
Sainte-Marie de Gosse	Bourg - l'Ouvrier	Médiathèque Municipale
Sainte-Marie de Gosse		Collège
Saint-Geours de Maremne	5 rue de la Gare	Ecole Maternelle/Primaire
Saint-Geours de Maremne	Ave du Parc des sports	Salle des fetes
Saint-Geours de Maremne	Ave du Parc des sports	Espace René Lapeyre
Saint-Geours de Maremne	Route de Bordeaux	Collège
Saint-Vincent de Tyrosse	24 rue Nationale	Cinéma
Saint-Vincent de Tyrosse	11 Voie Romaine	Lycée
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue du Parc	Collège
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue de Tourren	Centre social
Saint-Geours de Maremne	RN10	Ets Labeyrie
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue Nationale	Arènes
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue Nationale	Groupe Scolaire
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue Nationale	Gendarmerie
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue du Parc	La Gare
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue Nationale	Pharmacie
Saint-Vincent de Tyrosse	Chemin du Mattecu	Centre Médical Tourren
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue de laCote d'Argent	Informatiques Service
Saint-Vincent de Tyrosse	Rue des Sports	Gymnase
Saint-Vincent de Tyrosse	Rue du Bardot	Espace Cinéraire
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue de Tourren	S.I.B.V.A (Synd. intercom. B. V. Adour)
Saint-Vincent de Tyrosse	Avenue du Parc	R.D.T.L (Régie des Transport de bus)
Saint-Geours de Maremne	RN10	Pharmacie
Bénesse - Maremne	227 route de Ecoles	Ecole primaire
Labenne		Bonduelle
Labenne	N10	Guyenne Gascogne
Bénesse - Maremne	Route de Capbreton	Transport Mendy
Capbreton	RD 28	SITCOM des Landes
Labenne	Place de la République	Salle des Fêtes
Labenne	Avenue de l'Océan	Collège
Labenne	Avenue de l'Océan	Services Techniques Municipaux
Labenne	Avenue de l'Océan	Hélio-Marin
Labenne	Avenue du Général de Gaulle	La Poste
Labenne	Avenue du Général de Gaulle	Distributeur de billet
Capbreton	Les Allées Marines	Cinéma Le Rio
Capbreton	Boulevard du Docteur Junqua	Point Info Jeune. Kiosque du Pont Lajus
Capbreton	30 Allées Marines	Les Salles Municipales
Capbreton	Rue Gallamp	Salle David Chabas
Labenne	7 rue Presbytère	Ecole Primaire
Capbreton	Boulevard du Docteur Junqua	Docteur
Capbreton	Rue Jean-Baptiste Gabarra	Hotel de Ville
Capbreton	Boulevard du Docteur Junqua	Pharmacie
Labenne	Rue du 19 mars 1962	Office du Tourisme
Labenne	Rue du Prebythère	Bibliothèque Maison Barbé
Labenne	12 rue Presbytère	Ecole Maternelle
Angrèsse	181 route de Capbreton	Ecole primaire
Capbreton	23 rue Jean-Baptiste Gabarra	Lycée
Capbreton	Rue des Ecoles	Bibliothèque Municipale et Ludothèque
Capbreton	Avenue du Maréchal Foch	Maison de quartier Pey de Moun

Commune	Adresse de livraison du site	SITE
Capbreton	Boulevard du Docteur Junqua	La Poste
Capbreton	RD 133	SDIS Centre de Secours
Capbreton	RD 133	Cimetiere
Saint-Vincent de Tyrosse	Rue du grand Tourren	Salle informatique multiservice MACS
Angresse	Avenue de la Mairie	La Poste
Capbreton	Avenue Jean Rostand	Collège jean Rostand
Capbreton	Rue du stade	Salle Omnisports Nelson Paillou
Soorts-Hossegor	97 avenue de Paris	Cinéma Rex
Soorts-Hossegor	Halles municipales	Studio 40
Soorts-Hossegor	Ave de la Gare	Office du Tourisme
Soorts-Hossegor	Ave de la Gare	La Poste
Capbreton	Place de la Liberté	Espace Alain Faure (casino municipal, cinéma, écomusée)
Capbreton	Avenue du Maréchal de Lattre	C.E.R.S
Capbreton	Avenue Georges Pompidou	Capitainerie, Ecomusée
Capbreton	Pont Lajus	Office du Tourisme
Capbreton	Avenue Georges Pompidou	D.D.E
Seignosse	5 avenue des Arènes	Salle des bourdaines
Seignosse	Rue de la Piscine	Bibliothèque
Seignosse	Avenue Chambrelent	Office du Tourisme
Seignosse	Avenue des Lacs	Gendarmerie
Seignosse	Place Gentille	Police Municipale
Seignosse	Avenue des Arènes	Arenes
Soorts-Hossegor	Ave du Touring Club de France	Point Info Tourisme
Seignosse	Avenue Charles de Gaulle	Ecole Maternelle
Seignosse	Avenue du Parc des Sports	Hall des Sports
Seignosse	Rue Louis Blum	Maison des Associations
Seignosse	Avenue Marcel Cerdan	Maison de Retraite
Seignosse	Ave Clos de Belitre	Gendarmerie
Soorts-Hossegor	Avenue des Rémouleurs	Ateliers Municipaux
Soorts-Hossegor	Avenue de Pascouaou	Point Info Tourisme
Seignosse	Ave Charles de Gaulle	Pharmacie
Tosse	Rue de la Poste	Centre des Pompiers
Tosse	Rue de Lacomian	Ateliers Municipaux
Tosse	Avenue du Général de Gaulle	La Poste
Saubion	Route de Tosse	Ecole maternelle
Soustons	Rue de Moscou	Conseil Général (U.T.D) service routes
Soustons	Rue de Moscou	SDIS
Soustons	Rue de Montbrun	Services Techniques Municipaux
Soustons	Rue de Maoucout	S.I.E.A.M
Soustons	Rue du Collège	Collège
Soustons	Place des Arènes	Salle Roger Hanin
Soustons	Place Robert Lassalle	Cinéma
Soustons	Place des Arènes	Arènes
Soustons	Place des Arenes	Salle informatique multiservice MACS
Soustons	14 Ave du Mal Leclerc	Centre social, Emploi MACS
Soustons	Place Robert Lassalle	Ecole de Musique MACS
Soustons	Avenue de Labouyrie	Office du Tourisme
Soustons	Route des Lacs	Piscine Municipale
Soustons	Rue Bernard Pontneau	Perception
Soustons	Rue du Vicomte	La Poste
Soustons	Rue Neuve	Archives Municipales
Soustons	Rue du Vicomte	Maison des Associations
Soustons	14 Ave du Mal Leclerc	Assedic
Vieux-Boucau	22 rue des Ecoles	Ecole Maternelle
Messanges	Route d'Arcachon	SDIS
Messanges	Avenue de la Plage	La Poste
Messanges	Route d'Arcachon	Office du Tourisme
Messanges	Route d'Arcachon	Salle des Associations
Messanges	Route d'Arcachon	Salle des Sports
Vieux-Boucau	Avenue des Pecheurs	Office du Tourisme
Vieux-Boucau	Avenue du Sablar	La Poste
Vieux-Boucau	Avenue du Sablar	Cabinet Médical
Vieux-Boucau	Rue de la Vieille Ecole	Centre des Pompiers
Vieux-Boucau	Rue de l'Eglise	Point Internet

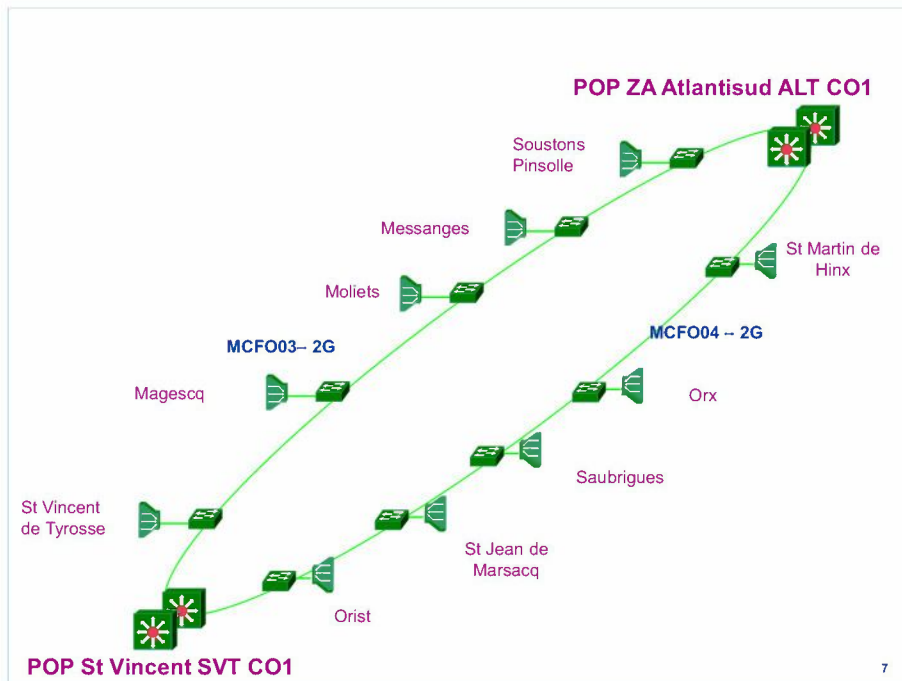
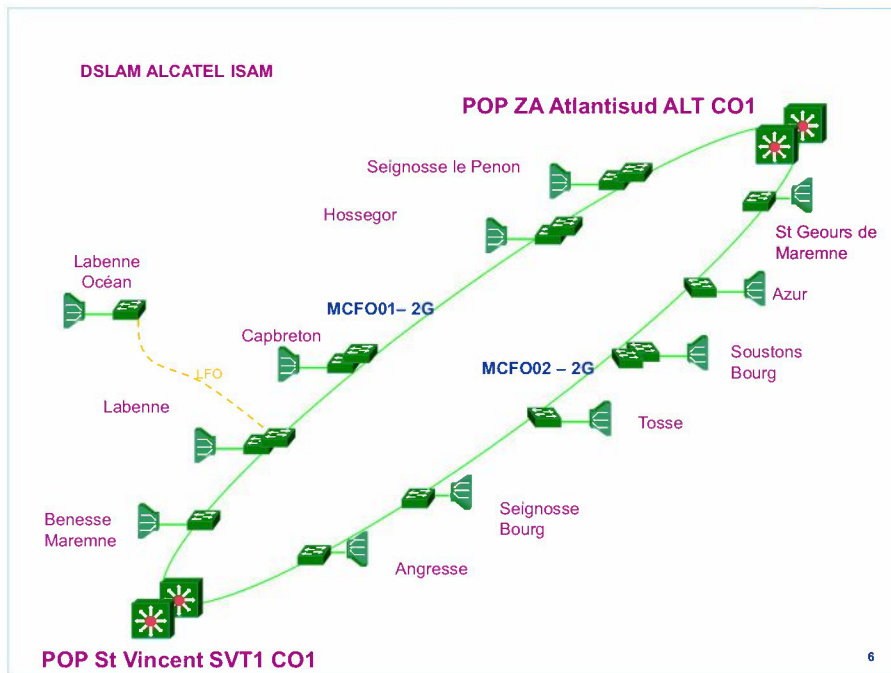
2.5.8. Le réseau logique et physique



L'architecture des POP de collecte nationale



Les URA sont collectés à partir des POP à travers quatre boucles dont chaque extrémité est attachée à un POP.



2.6. Rapport sur les évènements intervenus sur le réseau (préventif, curatif, programmé)

Le taux de disponibilité du réseau MACS THD reste très élevé. Nous avons comptabilisé 7 interventions correctives pour remplacement de cartes dans des châssis DSLAM sur les communes de Saint Geours de Marenne, Magescq, Soustons, Capbreton, Seignosse et Trosse.

2.7. Etat des capacités du réseau

Le tableau des charges de liens sur le réseau MACS THD :

Routeur A	Routeur B	Débit (G)	déc-18	nov-18	oct-18	sept-18	août-18	juil-18	juin-18	mai-18	avr-18	mars-18	févr-18	janv-18
sv1-co-1	lls1-co-5	10	6,1	5,6	6,0	5,6	5,6	5,8	5,8	5,8	6,0	5,8	6,1	6,6
sge2-co-1	bdx1-co-7	10	51,0	44,8	47,7	45,7	53,4	42,8	43,1	46,9	42,6	41,9	38,4	37,9
sge2-co-1	sv1-co-1	10	26,8	23,3	24,5	23,8	28,9	22,1	23,2	25,1	22,8	21,8	19,9	19,7
sge2-co-1	sge2-co-2	10	2,6	2,0	2,6	2,9	3,5	4,7	2,6	4,8	2,2	2,3	2,2	1,8
sge2-co-2	sv1-co-2	10	0,4	0,5	0,4	1,3	0,4	2,8	0,5	3,2	0,4	1,0	0,3	0,3
sv1-co-1	sv1-co-2	10	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3	3,5	3,5	3,5	3,5	3,6	3,8
sv1-co-3	sv1-co-2	2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
sv1-co-3	sv1-co-1	2	7,0	4,9	5,3	5,1	6,7	5,3	4,2	5,4	6,2	4,7	3,6	3,9

Taux de charge des boucles de collecte DSL:

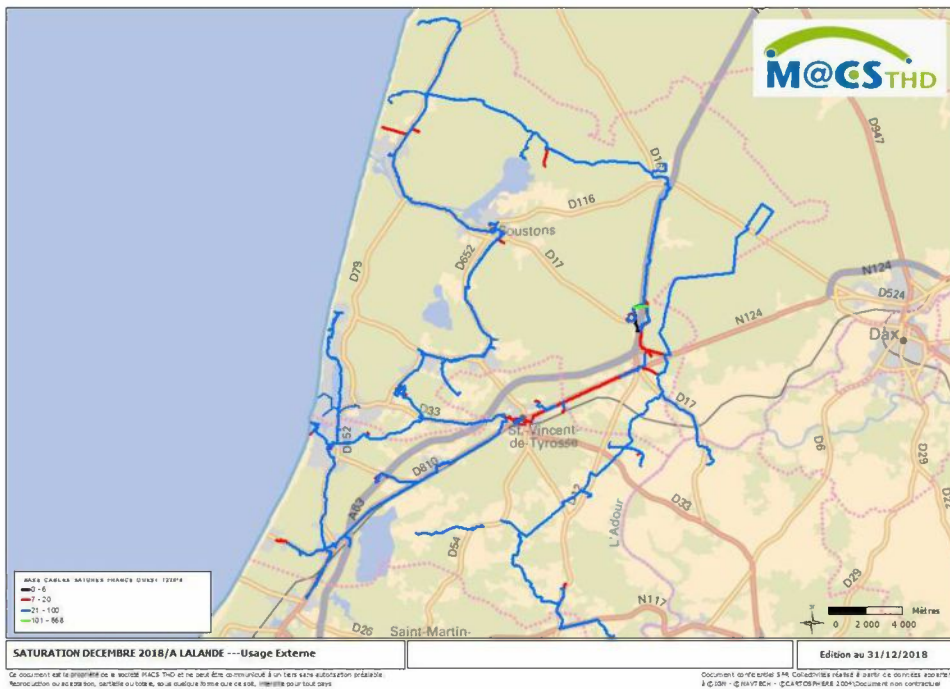
Boucle	Débit en Mbit/s	Taux de charge moyen	Taux de charge maximum
MCFO01	4000	39,2%	57,9%
MCFO02	4000	41,8%	62,5%
MCFO03	2000	63,3%	88,4%
MCFO04	2000	44,7%	49,3%

Taux de charge des équipements de collecte des services entreprises LAN to LAN :

Point de collecte	Equipements	Nombre de ports	Saturation /équipement	Saturation du POP
POP SAINT VINCENT DE TYROSSE	SVT1-SW-1	24	100%	48%
	SVT1-SW-2	21	100%	
	SVT1-SW-3	48	17%	
	SVT1-SW-4	48	6%	
	SVT1-SWS-1	48	71%	
POP SAINT GEOURS DE MAREMNES	SGE2-SW-1	48	29%	29%
POP NETCENTER BORDEAUX	BDX3-SWS-1	24	29%	29%

Carte de saturation des câbles à fin 2018 :

Aucun câble n'atteint le niveau d'alerte de saturation fixé à 70%. La carte ci-dessous donne le taux de capacité de fibres encore à disposition sur les différents tronçons du réseau.



2.8. Veille technologique : nouveaux matériels à venir afin de rester dans l'état de l'art

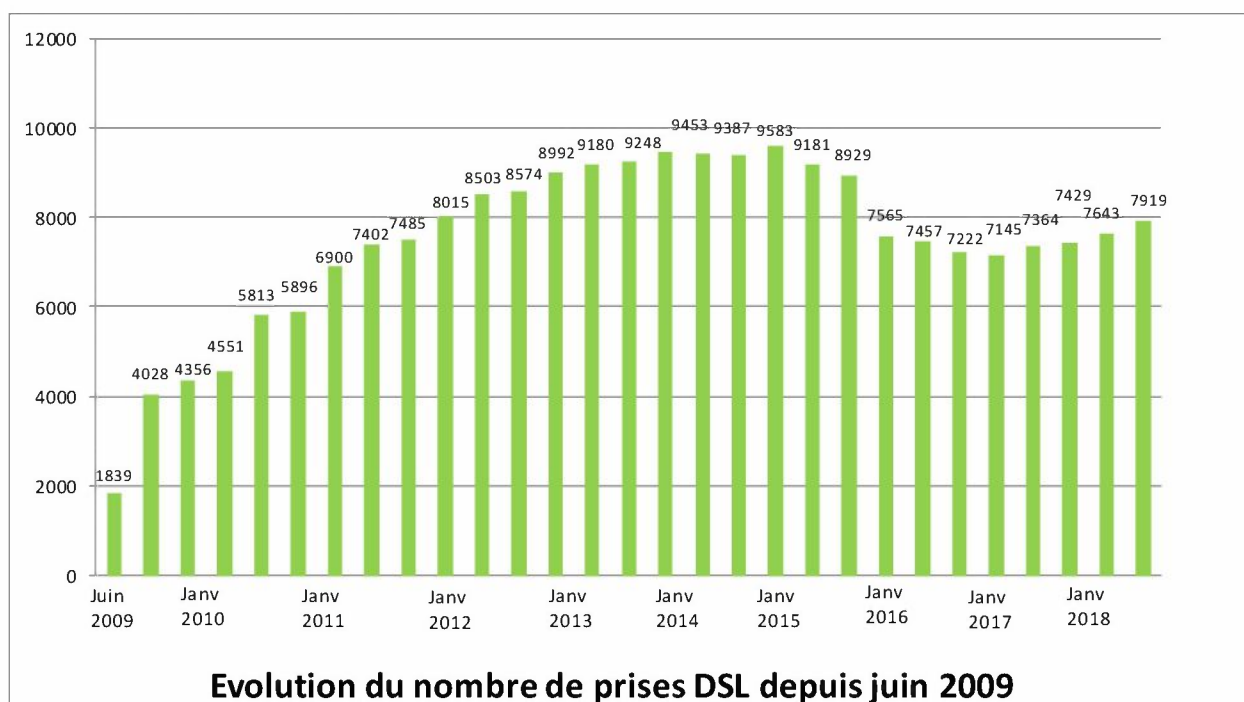
Durant l'année 2018, il n'y a pas eu de changements des normes nécessitant l'évolution des équipements installés.

2.9. Suivi des commandes DSL

Au 31 décembre 2018 sur les 22 centraux ouverts à la commercialisation, MACS THD comptait 7 919 liens activés sur le réseau.

Répartiteur	Nombre Ligne Orange	déc.-18	Taux de pénétration
URA St GEOURS DE MARENNE	1168	367	31,25%
URA MESSANGES	541	177	32,35%
URA AZUR	341	107	31,38%
URA MAGESCQ	806	260	31,51%
URA CAPBRETON	6199	1134	18,44%
URA St VINCENT de TYROSSE	4238	825	19,77%
URA SEIGNOSSE le PENON	2078	246	11,98%
URA HOSSEGOR	5034	409	8,14%
URA SOUSTONS BOURG	3614	1004	27,84%
URA MOLIETS	1056	315	29,64%
URA St MARTIN DE HINX	995	251	25,13%
URA St JEAN de MARSACQ	829	270	32,45%
LABENNE OCEAN	400	149	36,75%
ORX	254	34	12,99%
URA SOUSTONS PINSOLLE	2263	410	18,25%
URA ORIST	789	184	23,07%
URA TOSSE	1097	335	30,26%
URA SEIGNOSSE BOURG	1235	282	23,08%
URA LABENNE	2253	472	20,99%
URA SAUBRIGUES	736	128	17,66%
URA BENESSE MARENNE	1075	390	37,49%
URA ANGRESSE	599	170	28,55%
	37600	7919	21,06%

Le taux de pénétration moyen pour l'ensemble des NRA dégroupés se situe désormais à 21.06 % des lignes adressables.



2.9.1. Clients opérateurs



SYDEC

**ARIANE
NETWORK**



DIGITALMAX



2.9.2. Parc et évolution du placement des produits du catalogue du délégataire

1) Modèle de commercialisation, principe d'équité et d'égalité

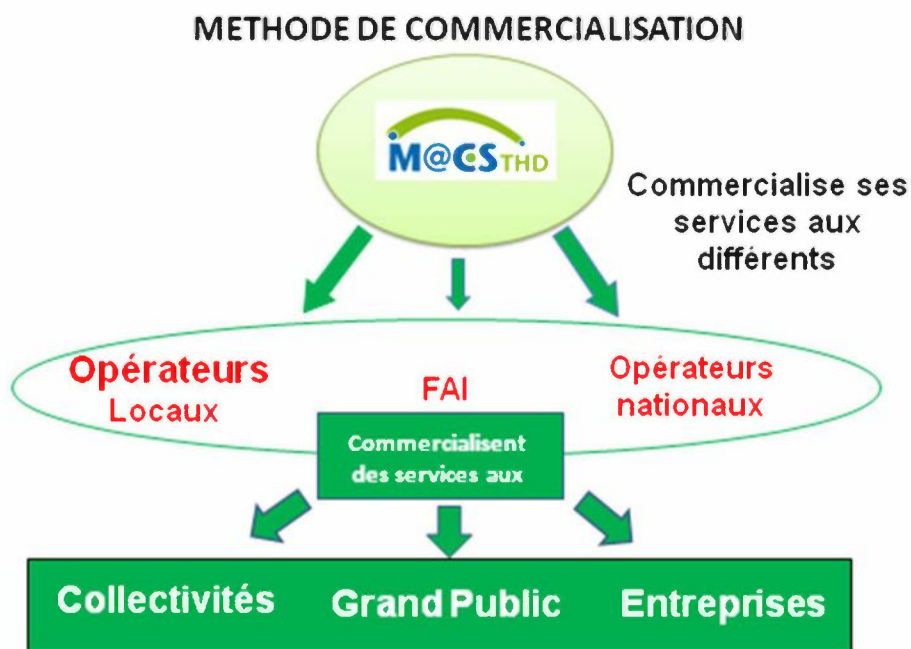
Les principes d'égalité et d'équité définis comme principes du Service Public se traduisent essentiellement dans le mode de commercialisation retenu pour le délégataire ainsi que dans son catalogue de services.

La commercialisation des services produits par MACS THD à destination des usagers se fait à travers un catalogue unique. Les clients de MACS THD sont des « Usagers » qui sont définis comme les Opérateurs ou Fournisseur d'accès à Internet, ou les exploitants de réseaux indépendants relevant des articles L.33-2 et L.33-3 du Code des Postes et Communications Electroniques.

Ainsi MACS THD n'a pas vocation à s'adresser aux entreprises ni aux particuliers mais se situe bien uniquement dans un modèle d'Opérateur d'Opérateurs.

Ce catalogue de services ainsi que les prix associés sont soumis à la validation de la MACS qui contrôle à la fois la pertinence de l'approche technico/économique proposée et l'adéquation avec sa politique d'aménagement du territoire.

Le principe d'équité a été essentiellement défini dans l'esprit de la Convention de Concession comme une volonté primordiale du Concédant d'une approche commerciale non discriminatoire des Usagers.



2) Evolution du catalogue 2019

Dans le cadre de l'exploitation commerciale des Délégations de Service Public, MACS THD porte une attention particulière au suivi de la compétitivité tarifaire de ses offres.

Comme chaque année, MACS THD veillera à ajuster ses tarifs en fonction des nouvelles offres disponibles sur le marché de gros.

3) Offre de Fibre Optique Noire

L'offre de Fibre Optique Noire consiste à mettre à disposition d'Opérateurs ou de Gestionnaires de Réseau Indépendants des liaisons optiques entre deux ou plusieurs points de son réseau. Celles-ci peuvent permettre à un Opérateur de raccorder des sites en très haut débit (répartiteur par exemple) ou à un gestionnaire de réseau indépendant de raccorder plusieurs sites de son réseau.

Peu d'acteurs disposant d'infrastructures télécoms de forte capillarité sur le territoire communautaire se positionnent en tant qu'opérateurs d'opérateurs sur le marché de la Fibre Noire.

Certains opérateurs qui n'ont pas d'infrastructure propre sur le territoire MACS et qui sont orientés vers les entreprises, sont intéressés par les services de fibres noires de MACS THD pour le raccordement d'entreprises.

De plus l'offre de Fibre Noire de MACS THD constitue une opportunité majeure pour des acteurs locaux souhaitant se positionner sur les offres très haut débit ou pour les gestionnaires de réseaux indépendants.

OFFRE DE FIBRES NOIRES en LOCATION et en IRU		
Frais d'Accès aux Services		
FAS par extrémité		
1 500 €	Site déjà raccordé FON DSP (poppé)	
sur devis*	Site non encore raccordé FON DSP	
7 500 €	Pour un accès NRA hors tarif packagé incluant 2 pénétrantes	
Les frais d'accès au service comprend le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres dans la BPE et le test du lien.		
*Le montant facturé ne dépassera pas le coût réel de réalisation augmenté de 20 % pour peines et soins		
Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires		
LOCATION *		
Tarif location annuelle (par ml) - minimum de facturation 3000 ml		
Location 1 an		1,8 € / ml
Location 3 ans		1,5 € / ml
Location 5 ans		1,2 € / ml
Location 10 ans		1 € / ml
Frais de maintenance inclus		
IRU *		
Tarifs IRU hors maintenance		
IRU 10 ans	lien <= 50 km	mini facturation 3 km 6 € / ml
IRU 10 ans	lien > 50 km	4,5 € / ml
IRU 15 ans	lien <= 50 km	mini facturation 3 km 7,4 € / ml
IRU 15 ans	lien > 50 km	5,6 € / ml
Hors frais de maintenance		
* Ces offres F.O.N ne seront en aucun cas utilisées pour l'accès aux NRA, de manière directe ou indirecte.		
IRU NRA (Tarif Catalogue)		
Tarifs IRU 15 ans hors maintenance		
NRA <= 1000 PODI	50 000 €	
1000 < NRA < 6000 PODI	45000€ + 15€ * PODI	
NRA > 6000 PODI	135 000 €	
Hors frais de maintenance		
Redevance de la maintenance pour une paire de fibres optiques noires		
Prix en €/ml/an	Prix en €/PODI/an	
0,11 €/m/an	0,75 €/PODI/an	
La redevance de la maintenance couvre la maintenance préventive et corrective.		
Intervention de maintenance à tort: 1500€ HT par intervention		
Délai de livraison		
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0+ 8 semaines.		
Garantie de Temps de Rétablissement		
GTR : 8 heures si fon disponibles		
GTR : 15 heures si fon non disponibles		

4) Offre d'hébergement

L'offre d'hébergement de MACS THD consiste à la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement télécoms sécurisé (énergie, climatisation, ...) en lien avec les acteurs du marché présents sur le site permettant à un opérateur de produire des services télécoms (accès internet à destination des entreprises ou des particuliers, hébergement de site internet, ...).

Cette offre s'adresse aux opérateurs nationaux ou locaux.

OFFRES D'HEBERGEMENT

DSP/SNB/07-001

Conditions particulières applicables : CP/DSP/SNB/07-001

Offre d'emplacement baie dans un POP du délégataire

Frais d'accès au service

L'offre d'Hébergement dans un des locaux techniques d'accueil du Délégataire est une offre qui s'entend pour un emplacement (baie).

Cet emplacement correspond, en offre standard, à une dalle 600 x 600 x 900 selon le plan d'occupation (en mm).

Les prix sont en € HT et valables pour une location annuelle et s'entendent pour un emplacement avec fourniture d'énergie en 48V ou 220 VAC

L'offre d'Hébergement est indispensable aux Utilisateurs pour terminer leurs portes de livraison colocalisés sur leur(s) équipements(s) actif(s).

Cette offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la capacité/espace libre pour chaque demande

Désignation	FAS € HT	Location mensuelle € HT
Emplacement baie	550	620
Alimentation électrique supplémentaire	1000	
Badge supplémentaire (au-delà de 2 inclus dans l'offre)	30	

Délai de livraison

T0 + 4 semaines sous réserve de faisabilité

Offre Liaison Inter-Bâtiment (LIB) dans un POP du délégataire

Description des Prestations et Conditions Associées.

L'offre de Liaison Inter-Bâtiment est indispensable à la livraison des services aux Utilisateurs. Ces liaisons Inter-Bâtiment se composent de deux demi-segments, dont la première est systématiquement pris en charge par le Délégataire, et respectivement terminés en Tableau de Distribution Optique (ODF) ou Cuivre (CDF).

La première LIB est pris en charge par le délégataire dans le cadre de la construction des portes de livraison de différents services.

Les autres demi-segments souscrits sont à la charge de l'utilisateur et raccorde les équipements de ce dernier à l'ODF ou CDF.

Les prix sont en € HT et valables pour une location annuelle et s'entendent pour un demi-segment LIB, raccordement, testing inclus.

Cette offre est soumise à une étude de faisabilité fondée sur la capacité/espace libre résiduelle des ODF ou CDF.

Frais d'Accès au Service 1/2 Segment LIB Cuivre	1 500 €	Par commande	LIB Monomode ou Multimode
Frais d'Accès au Service 1/2 Segment LIB Optique	2 000 €	Par commande	LIB Cuivre Cat 5

Loyer Mensuel

Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement
1 an renouvelable	20 €/mois/LIB

Délai de livraison

T0 + 2 semaines sous réserve de disponibilité sur ports ODF ou CDF.

5) Offre de bande passante Ethernet « Lan to Lan »

Cette offre est très importante pour l'émergence du très haut débit pour les entreprises. En effet, elle est après le DSL, la seule solution pour la fourniture de service haut débit garantis au-delà de 8 Mbit/s mais elle peut aussi être utilisable pour des débits inférieurs dans des zones où le DSL n'est pas présent. Elle repose sur la présence de fibre optique dans les zones à fort trafic comme les zones d'activités et a pour objectif de valoriser l'actif fibre de MACS THD.

Bande passante Ethernet Lan to Lan

Nous avons proposé une offre comprenant :

Une structure de l'offre

- Tronc / feuille qui correspond à une réalité de l'offre Opérateur et permet une comparaison de l'offre CE20 de France Telecom
- Offre OPENLAN clarifiée

Une structure tarifaire

- Mise en place d'une offre avec tronc colocalisé ou distant
- Tarification adaptée à iso-mensualité sur le modèle tronc-feuille
- Plus lisible sur les logiques de cartes optiques, Frais de mise en service, frais de raccordement, raccordement au POP
- FAS de raccordement ajusté à la réalité terrain
- OPENLAN avec Tronc colocalisé et distant

Conditions particulières de l'offre

- Délais de mise en service 14 semaines
- Engagement DSP plus important sur les SLA, les délais de mise en service
- Pénalités associées

Options

- GTR 24/24 7/7
- Gestion de la QoS

Le Délégrant a validé la mise en œuvre d'un nouveau catalogue tarifaire avec en particulier la baisse du récurrent des tarifs de l'offre Lan to Lan.

Cette nouvelle grille de service est applicable au 1^{er} janvier 2018.

Offre LAN to LAN Tarifs à compter du 01/01/2018

DSP/LTL/15-003

Conditions particulières applicables : CP/DSP/LTL/12-002

Frais d'accès au service et redevance en fonction du débit

L'offre LAN to LAN est une offre globale de bande passante Ethernet permettant d'établir des liaisons (1 VLAN par site) entre un site central (Tronc) et un ou plusieurs sites distants (feuille), soit sous forme unitaire soit en bundle de plusieurs liens (offre OpenLAN), ou entre deux sites distants du réseau.

Toutes les topologies de réseau sont possibles sous réserve de faisabilité technique par le concessionnaire, notamment des liaisons points à POP du concessionnaire, des liaisons points à points intra réseau du Délégué, des VPN ethernet intra réseau du Délégué ou points clients raccordés en fibre(s) optique(s) au réseau. Les prix sont en € HT et valables pour une location avec engagement de 1 an minimum.

Tarification du Site Central (Tronc)

Débit de l'offre	Interface de livraison	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle
Tronc colocalisé ¹	Ethernet 10/100/1000/10000	1 500 €	0 €
Tronc distant 10 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	550 €
Tronc distant 100 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	1 100 €
Tronc distant 1 Gbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 750 €

¹ le débit du tronc colocalisé sera déterminé par le délégué en fonction de la somme cumulée des débits des feuilles souscrites

Tarification du Site Distant (feuille)

Débit de l'offre L2L (Circuit)	Interface de livraison	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle Livraison intra-DSP*	option Livraison Nationale*
2 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	195 €	50 €
4 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	290 €	80 €
6 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	300 €	90 €
10 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	350 €	100 €
20 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	160 €
30 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	190 €
40 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	220 €
50 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	250 €
60 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	280 €
80 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	400 €	310 €
100 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	500 €	350 €
200 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	900 €	550 €
300 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	900 €	800 €
400 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	900 €	900 €
500 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	900 €	1 000 €
600 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 050 €
700 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 100 €
800 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 140 €
900 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 170 €
1 Gbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 000 €	1 200 €

* tout débit supérieur à 100 Mbps ou toute livraison nationale doit faire l'objet d'une étude préalable de faisabilité, pouvant générer des coûts d'adaptation spécifique du réseau

Offre Bundle				
Offre OpenLAN	Nb de sites	Débit total *	Frais accès au service	Redevance Mensuelle
OpenLAN 100M	jusqu'à 5 sites	100 Mb/s partagé	3 000 €	2 000 €
OpenLAN 200M	jusqu'à 10 sites	200 Mb/s partagé	5 000 €	3 500 €
OpenLAN 500M	jusqu'à 20 sites	500 Mb/s partagé	7 000 €	5 000 €
OpenLAN 1G	jusqu'à 40 sites	1000 Mb/s partagé	10 000 €	8 000 €

Dans le cas OpenLAN, les FAS standard des sites (1500€) sont à ajouter aux FAS de l'OpenLAN.
* la somme des débits des feuilles doit être inférieure au débit total souscrit

Raccordement Extrémité Distante en fibre optique	
Site déjà raccordé avec équipement existant	0 €
Site déjà raccordé sans équipement	1 000 €
Frais de raccordement au réseau DSP sur Zone de Raccordement Forfaitaire (ZAC / Zone Verte)	Forfait
zone verte 0	3 000 €
Frais de raccordement au réseau DSP pour site hors Zone de Raccordement forfaitaire	sur étude et devis

Options et Divers		
Options	FAS	Redevance mensuelle
GTR étendue "GTR +" (24h/24 7j/7) (par site)	0 €	60 €
QinQ (par feuille) *	150 €	-
VLAN supplémentaire (par feuille) *	150 €	10 €
Livraison sur port optique (Par Feuille)	500 €	-
Accès aux MIB (par équipement)	sur devis	-
Insertion nouveau site (service OpenLan hors Fas feuille)	150 €	-
Divers	FAS	Redevance mensuelle
Modification du débit du service **	150 €	-
Changement de gamme OpenLan	Delta des FAS	-
suppression d'un site dans un OpenLan	500 €	-
Intervention à tort	500 €	-
autres demandes (à préciser)	sur devis	sur devis

* FAS offerts dans le cas d'une souscription lors de la commande initiale.
** dans la limite de la capacité de l'équipement CPE

remises tarifaires			
	Débit de l'offre L2L (Circuit)	Remise Zone Tarifaire 0	Remise Zone Tarifaire 1
	10 Mbps	15,00%	15,00%
	20 Mbps	15,00%	15,00%
	30 Mbps	15,00%	5,00%
	40 Mbps	15,00%	5,00%
	50 Mbps	15,00%	5,00%
	60 Mbps	10,00%	5,00%
	80 Mbps	10,00%	5,00%
	100 Mbps	20,00%	16,00%
	200 Mbps	30,00%	24,00%
	300 Mbps	30,00%	24,00%
	400 Mbps	30,00%	24,00%
	500 Mbps	30,00%	24,00%
	600 Mbps	30,00%	24,00%
	700 Mbps	30,00%	24,00%
	800 Mbps	30,00%	24,00%
	900 Mbps	30,00%	24,00%
	1 Gbits/s	20,00%	20,00%

La zone tarifaire 0 correspond aux communes en zone CELAN O1 et la zone tarifaire 1 correspond aux communes en zone CELAN O2

6) Offre d'accès Internet Haut Débit : le DSL

L'offre de MACS THD est basée sur le "dégroupage" de la paire de cuivre d'abonné, c'est à dire que MACS THD installe ses propres équipements dans les sites répartiteurs France Telecom de manière à exploiter les lignes téléphoniques présentes chez les abonnés, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Ainsi grâce au dégroupage, MACS THD commercialise des services d'accès haut débit sur cette paire de cuivre auprès des Opérateurs et Fournisseurs d'Accès Internet qui proposent des services Internet, données ou voix à l'utilisateur final.

L'offre de service d'accès DSL de MACS THD basée sur le dégroupage de la paire de cuivre permet ainsi aux opérateurs de se positionner sur ce marché du haut débit via la technologie DSL. De plus le réseau déployé par MACS THD permet aux opérateurs de proposer des offres « triple Play », téléphonie, Internet et télévision dans les conditions d'éligibilité classiques.

Les services proposés par MACS THD sur ce segment de marché s'adressent à tous les Opérateurs ou Fournisseurs d'Accès Internet (particuliers ou entreprise) « dégroupés » ou non qui peuvent ainsi bénéficier sur une zone donnée de service de collecte DSL « clés en main ».

➤ DSL Grand Public

GAMME DSL Grand Public				
A compter du 01/04/2014				
DSP/SSR/13-001				
Conditions particulières applicables : CP/DSP/SSR/07-001				
Porte de Livraison locale				
Débit de la porte de livraison	Code Offre	Frais d'accès au Service	Relevance Mensuelle en hébergement DSP	Relevance mensuelle en site Distant
Ethernet 10M	ACC-SURF-901	1 500,00 €	- €	550,00 €
Ethernet 20M	ACC-SURF-901	1 500,00 €	- €	700,00 €
Fast Ethernet	ACC-SURF-901	1 500,00 €	- €	1 100,00 €
Giga Ethernet	ACC-SURF-902	5 000,00 €	- €	2 750,00 €
Liens d'Accès Distribués aux Opérateurs ou FAI en ADSL Dégroupage Partiel				
Gamme	code offre	Frais d'accès au service	Relevance mensuelle	Taille NRA
DEGROUPEMENT PARTIEL MAX de Synchro	ACC-DSLF-099		66,00 €	< 4500 lignes
DEGROUPEMENT PARTIEL MAX de Synchro	ACC-DSLF-099		66,00 €	≥ 4500 lignes
Liens d'Accès Distribués aux Opérateurs ou FAI en ADSL Dégroupage Total				
Gamme	code offre	Frais d'accès au service	Relevance mensuelle	Taille NRA
DEGROUPEMENT TOTAL Max de Synchro	ACC-DSLT-099		56,00 €	< 4500 lignes
DEGROUPEMENT TOTAL Max de Synchro	ACC-DSLT-099		56,00 €	≥ 4500 lignes
Options Ponctuelles & autres informations tarifaires				
Option ponctuelle	code offre	Tarif		
Resiliation	ACC-DSLF-304	35,00 €		
	ACC-DSLT-304	20,00 €		
Perte - Notification	ACC-DSLF-306;ACC-DSLT-306	- €		
Accessoires tarifaires	code offre	Tarif		
Signalisation à tort	ACC-DSLF-323;ACC-DSLT-323	125,77 €		
Commande non-conforme	ACC-DSLF-320;ACC-DSLT-320	41,00 €		
Intervention à tort	ACC-DSLF-324;ACC-DSLT-324	300,00 €		
Migration 1 > 1	ACC-DSLF-307	66,00 €		
	ACC-DSLT-307	56,00 €		
Migration partiel vers total	ACC-DSLT-314	56,00 €		

- Offre DSL Grand Public Nationale :

GAMME DSL Grand Public étendue A compter du 01/04/2014				
DSP/SSRE/13-001 Conditions particulières applicables : CP/DSP/SSR/07-001				
Porte de Livraison locale				
Débit de la porte de livraison	Code Offre	Frais d'accès au Service	Redevance Mensuelle en hébergement DSP	Redevance mensuelle en site Distant
Ethernet 10M	ACC-SURF-901	1 500,00 €	- €	550,00 €
Ethernet 20M	ACC-SURF-901	1 500,00 €	- €	700,00 €
Fast Ethernet	ACC-SURF-901	1 500,00 €	500,00 €	1 100,00 €
Giga Ethernet	ACC-SURF-902	5 000,00 €	1 500,00 €	2 750,00 €
Liens d'Accès Distribués aux Opérateurs ou FAI en ADSL Dégroupage Partiel				
Gamme	code offre	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	
DEGROUPEMENT PARTIEL MAX de Synchro	ACC-DSL-099	66,00 €	13,44 €	
Liens d'Accès Distribués aux Opérateurs ou FAI en ADSL Dégroupage Total				
Gamme	code offre	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	
DEGROUPEMENT TOTAL Max de Synchro	ACC-DSL-099	56,00 €	20,60 €	
Options Ponctuelles & autres informations tarifaires				
Option ponctuelle	code offre	Tarif		
Resiliation	ACC-DSL-304	35,00 €		
	ACC-DSL-304	20,00 €		
Perte - Notification	ACC-DSL-306;ACC-DSL-306	- €		
Accessoires tarifaires	code offre	Tarif		
Signalisation à tort	ACC-DSL-323;ACC-DSL-323	125,77 €		
Commande non-conforme	ACC-DSL-320;ACC-DSL-320	41,00 €		
Intervention à tort	ACC-DSL-324;ACC-DSL-324	300,00 €		
Migration 1 > 1	ACC-DSL-307	66,00 €		
	ACC-DSL-307	56,00 €		
Migration partiel vers total	ACC-DSL-314	56,00 €		

- Offre DSL Entreprise :

Nous avons proposé des grilles tarifaires comprenant :

- Offres DSL Entreprises tout IP
- Offres ADSL et SDSL
- Offres intégrant des engagements de qualité de service et de priorité dans le réseau IP

La structure tarifaire :

- Une porte de collecte DSL Entreprises (pouvant être mutualisée avec une porte Grand Public)
- Des accès DSL livrés en L2TP

Des Conditions particulières Incluant:

- la construction de la ligne
- une GTR 4 heures HO/JO incluse dans l'offre de base
- la transparence des informations de Qualité de service du client

Une Option :

- GTR 24/24 7/7

Gamme DSL Entreprises Tarifs à compter du 01/04/2014				
en Euros HT		DSP/DSLE local/13-001		
Conditions particulières applicables : CP/DSP/LCDE/12-001				
Porte de Livraison				
Codes	Porte de Livraison	FAS	Redevance Mensuelle en hébergement DSP	Redevance mensuelle en site Distant DSP
ACC-SURF-901	Ethernet 10M	1500,00	0,00	550,00
ACC-SURF-901	Ethernet 20M	1500,00	0,00	700,00
ACC-SURF-901	Fast Ethernet	1500,00	500,00	1100,00
ACC-SURF-902	Giga Ethernet (1Gb)	5000,00	1500,00	2750,00
Liens d'Accès en zone DSP				
codes offres monopaire (hors EFM)	Liens d'Accès	FAS Monopaire	Redevance Mensuelle Monopaire	gamme
ACC-WINP-001	REFLEX 05A	300,00	30,00	DSLE 05A
ACC-WINP-002	REFLEX 1A	300,00	34,00	DSLE 1A
ACC-WINP-003	REFLEX 2A	300,00	39,00	DSLE 2A
ACC-SAIP-002	REFLEX 05S	300,00	31,00	DSLE 05S
ACC-SAIP-003	REFLEX 1S	300,00	35,00	DSLE 1S
ACC-SAIP-004	REFLEX 2S	300,00	40,00	DSLE 2S
ACC-SAIB-123	REFLEX 3S bis	300,00	53,00	DSLE 3S bis
ACC-SAIB-124	REFLEX 4S bis	300,00	58,00	DSLE 4S bis
ACC-SAIB-125	REFLEX 5S bis	300,00	63,00	DSLE 5S bis
codes offres bipaire (hors EFM)	Liens d'Accès	FAS Bipaire	Redevance Mensuelle Bipaire	gamme
ACC-SAIP-202	REFLEX 05S 2p	315,00	45,00	DSLE 05S
ACC-SAIP-203	REFLEX 1S 2p	315,00	49,00	DSLE 1S
ACC-SAIP-204	REFLEX 2S 2p	315,00	59,00	DSLE 2S
ACC-SAIP-205	REFLEX 4S 2p	315,00	77,00	DSLE 4S
ACC-SAIB-225	REFLEX 5S bis 2p	315,00	93,00	DSLE 5S bis
ACC-SAIB-226	REFLEX 6S bis 2p	315,00	103,00	DSLE 6S bis
ACC-SAIB-228	REFLEX 8S bis 2p	315,00	107,00	DSLE 8S bis
ACC-SAIB-230	REFLEX 10S bis 2p	315,00	136,00	DSLE 10S bis
codes offres EFM (monopaire et multipaire)	Liens d'Accès (monopaire et multipaire)	FAS (monopaire/multipaire)	Redevance Mensuelle (monopaire/multipaire)	gamme
ACC-SAIE-100	REFLEX EFM 05S	300,00	31,00	DSLE 05S
ACC-SAIE-200	REFLEX EFM 05S 2p	315,00	45,00	DSLE 05S
ACC-SAIE-101	REFLEX EFM 1S	300,00	35,00	DSLE 1S
ACC-SAIE-201	REFLEX EFM 1S 2p	315,00	49,00	DSLE 1S
ACC-SAIE-401	REFLEX EFM 1S 4p	380,00	84,00	DSLE 1S
ACC-SAIE-102	REFLEX EFM 2S	300,00	40,00	DSLE 2S
ACC-SAIE-202	REFLEX EFM 2S 2p	315,00	59,00	DSLE 2S
ACC-SAIE-402	REFLEX EFM 2S 4p	380,00	94,00	DSLE 2S
ACC-SAIE-104	REFLEX EFM 4S bis	300,00	58,00	DSLE 4S
ACC-SAIE-204	REFLEX EFM 4S 2p	315,00	77,00	DSLE 4S
ACC-SAIE-404	REFLEX EFM 4S 4p	380,00	112,00	DSLE 4S
ACC-SAIE-208	REFLEX EFM 8S bis 2p	315,00	107,00	DSLE 8S bis
ACC-SAIE-408	REFLEX EFM 8S 4p	380,00	143,00	DSLE 8S bis
ACC-SAIE-412	REFLEX EFM 12S bis 4p	380,00	184,00	DSLE 12S bis
ACC-SAIE-416	REFLEX EFM 16S bis 4p	380,00	213,00	DSLE 16S bis

Options Ponctuelles		
codes offres	Changement de débit	FAS
ACC-WNP-311	Augmentation débits asymétriques	200,00
ACC-WNP-312	Diminution débits asymétriques	200,00
ACC-SAIP-311	Augmentation débits symétriques	200,00
ACC-SAIP-312	Diminution débits symétriques	200,00
ACC-SAIB-311	Augmentation débits symétriques	200,00
ACC-SAIB-312	Diminution débits symétriques	200,00
ACC-SAIE-311	Augmentation de Débit	200,00
ACC-SAIE-312	Diminution de Débit	200,00
codes offres	Accessoires tarifaires	FAS
ACC-WNP-323 ACC-SAIP-323 ACC-SAIB-323 ACC-SAIE-323	Signalisation à tort	130,00
ACC-WNP-324 ACC-SAIP-324 ACC-SAIB-324 ACC-SAIE-324	Intervention à tort	300,00
ACC-WNP-320 ACC-SAIP-320 ACC-SAIB-320 ACC-SAIE-320	Commande non-conforme	50,00
ACC-WNP-304 ACC-SAIP-304 ACC-SAIB-304 ACC-SAIE-304	Résiliation	300,00
ACC-WNP-305 ACC-SAIP-305 ACC-SAIB-305 ACC-SAIE-305	Changement de gamme	0,00
ACC-WNP-306 ACC-SAIP-306 ACC-SAIB-306 ACC-SAIE-306	Perte - Notification	0,00
ACC-WNP-301 ACC-SAIP-301 ACC-SAIB-301 ACC-SAIE-301	Changement d'interface	0,00
Option de Mise en Service		
codes offres	Prestation de Desserte Interne	FAS
ACC-WNP-101 ACC-SAIP-101 ACC-SAIB-101 ACC-SAIE-330	de 0 à 3 mètres	Gratuit
ACC-WNP-102 ACC-SAIP-102 ACC-SAIB-102 ACC-SAIE-331	de 3 à 60 mètres	300,00
ACC-WNP-103 ACC-SAIP-103 ACC-SAIB-103 ACC-SAIE-332	> à 60 mètres	sur devis
codes offres	Option Modem (interface Ethernet)	FAS
ACC-WNP-104 ACC-SAIP-104 ACC-SAIB-104 ACC-SAIE-333	Modem Ethernet mono et bipaire	250,00
ACC-SAIE-334	Modem Ethernet quadripaire	500,00
Options Récurrentes		
codes offres	GTR	Redevance Mensuelle
ACC-WNP-206 ACC-SAIP-206 ACC-SAIB-206 ACC-SAIE-206	GTR 4H HO	inclus
ACC-WNP-207 ACC-SAIP-207 ACC-SAIB-207 ACC-SAIE-207	GTR 4H HNO accès monopaire	17,00
ACC-WNP-209 ACC-SAIP-209 ACC-SAIB-209 ACC-SAIE-209	GTR 4H HNO accès bipaire	23,00
ACC-SAIE-210	GTR 4H HNO accès quadripaire	28,00
Délais de livraison 21 jours ouvrés		

Grille tarifaire DSL Entreprises – technologie ATM

Gamme DSL Entreprises Tarifs à compter du 01/04/2014				
en Euros HT		DSP/DSLE local/13-001 Conditions particulières applicables : CP/DSP/LCDE/12-001		
Liens d'Accès en ADSL ATM en zone DSP				
Gamme	code offre	Débit IP Crete - Garanti	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle
WindSurfer 75	ACC-WIND-001	128 / 512 - 64/64	300,00 €	35,00 €
WindSurfer 150	ACC-WIND-002	256 / 1024 - 128/128	300,00 €	35,00 €
WindSurfer 250	ACC-WIND-003	256 / 1640 - 256/256	300,00 €	40,00 €
WindSurfer 2048	ACC-WIND-004	256 / 1640 - 256/1640	300,00 €	55,00 €
Liens d'Accès en SDSL en technologie ATM en zone DSP				
Gamme Monopaire				
Gamme	code offre	Débit IP Crete - Garanti	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle
Sailor 75	ACC-SAIL-001	512/512 - 64/64	300,00 €	35,00 €
Sailor 150	ACC-SAIL-002	1024/1024 - 128/128	300,00 €	40,00 €
Sailor 250	ACC-SAIL-003	1640/1640 - 256/256	300,00 €	45,00 €
Sailor 500	ACC-SAIL-004	1640/1640 - 512/512	300,00 €	60,00 €
Gamme	code offre	Débit IP Crete - Garanti	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle
Cruise 320	ACC-CRUI-003	256/256 - 256/256	300,00 €	40,00 €
Cruise 640	ACC-CRUI-004	512/512 - 512/512	300,00 €	50,00 €
Cruise 1280	ACC-CRUI-005	1024/1024 - 1024/1024	300,00 €	60,00 €
Cruise 2048	ACC-CRUI-006	1640/1640 - 1640/1640	300,00 €	75,00 €
Cruise 2304	ACC-CRUI-007	2048/2048 - 2048/2048	300,00 €	105,00 €
Gamme bi-paire				
Gamme	code offre	Débit IP Garanti	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle
Sailor 75 bipaire	ACC-SAIL-021	512/512 - 64/64	350,00 €	45,00 €
Sailor 150 bipaire	ACC-SAIL-022	1024/1024 - 128/128	350,00 €	45,00 €
Sailor 250 bipaire	ACC-SAIL-023	1640/1640 - 256/256	350,00 €	55,00 €
Sailor 1000 bipaire	ACC-SAIL-025	3604/3640 - 1024/1024	350,00 €	75,00 €
Gamme	code offre	Débit IP Crete - Garanti	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle
Cruise 640 bipaire	ACC-CRUI-024	512/512 - 512/512	350,00 €	65,00 €
Cruise 1280 bipaire	ACC-CRUI-025	1024/1024 - 1024/1024	350,00 €	75,00 €
Cruise 2048 bipaire	ACC-CRUI-026	1640/1640 - 1640/1640	350,00 €	90,00 €
Cruise 4096 bipaire	ACC-CRUI-028	3640/3640 - 3640/3640	350,00 €	120,00 €
Options Récurrentes				
Option	code offre	Frais de mise en œuvre	Redevance mensuelle	
Livraison hors DSP		sur devis	sur devis	
GTR 4 heures JO/HO		inclus	inclus	
GTR + 24/24 7/7	ACC-WIND-201, ACC-SAIL-201, ACC-CRUI-201	- €	22 €/accès	
Options Ponctuelles & autres informations tarifaires				
Option ponctuelle	code offre	Tarif		
Changement de débit asymétrique	ACC-WIND-311, ACC-WIND-312	200,00 €		
Changement de débit symétrique	ACC-SAIL-311, ACC-SAIL-312	200,00 €		
	ACC-CRUI-311, ACC-CRUI-312	200,00 €		
Changement de site		sur devis		
Accessoires tarifaires	code offre	Tarif		
Signalisation ou Intervention à tort	ACC-WIND-319, ACC-SAIL-319, ACC-CRUI-319	130,00 €		
Commande non-conforme	ACC-WIND-320, ACC-SAIL-320, ACC-CRUI-320	50,00 €		
Intervention à tort	ACC-WIND-324, ACC-SAIL-324, ACC-CRUI-324	300,00 €		
résiliation	ACC-WIND-304, ACC-SAIL-304, ACC-CRUI-304	300,00 €		
Prestation de Desserte Interne	Tarif			
de 0 à 3 mètres	Gratuit			
de 3 à 60 mètres	300,0			
> à 60 mètres	sur devis			

Grille tarifaire DSL Entreprises collecte nationale

**Gamme DSL Entreprises Nationale
Tarifs à compter du 01/04/2014**

en Euros HT

DSP/DSLE National/13-001
Conditions particulières applicables : CP/DSP/LCDE/12-001

Porte de Livraison

Codes	Porte de Livraison	FAS	Redevance Mensuelle en hébergement DSP	Redevance mensuelle en site Distant
ACC-SURF-901	Ethernet 10M	1500,00	0,00	550,00
ACC-SURF-901	Ethernet 20M	1500,00	0,00	700,00
ACC-SURF-901	Fast Ethernet	1500,00	500,00	1100,00
ACC-SURF-902	Giga Ethernet (1Gb)	5000,00	1500,00	2750,00

Liens d'Accès en vente nationale

codes offres monopaire (hors EFM)	Liens d'Accès	FAS Monopaire	Redevance Mensuelle Monopaire	gamme
ACC-WINP-001	REFLEX 05A	300,00	34,00	DSLE05A
ACC-WINP-002	REFLEX 1A	300,00	38,00	DSLE 1A
ACC-WINP-003	REFLEX 2A	300,00	42,00	DSLE2A
ACC-SAIP-002	REFLEX 05S	300,00	35,00	DSLE05S
ACC-SAIP-003	REFLEX 1S	300,00	41,00	DSLE 1S
ACC-SAIP-004	REFLEX 2S	300,00	51,00	DSLE 2S
ACC-SAIB-123	REFLEX 3S bis	300,00	61,00	DSLE3S bis
ACC-SAIB-124	REFLEX 4S bis	300,00	72,00	DSLE4S bis
ACC-SAIB-125	REFLEX 5S bis	300,00	98,00	DSLE5S bis

codes offres bipaire (hors EFM)	Liens d'Accès	FAS Bipaire	Redevance Mensuelle Bipaire	gamme
ACC-SAIP-202	REFLEX 05S 2p	315,00	48,00	DSLE05S
ACC-SAIP-203	REFLEX 1S 2p	315,00	52,00	DSLE 1S
ACC-SAIP-204	REFLEX 2S 2p	315,00	72,00	DSLE 2S
ACC-SAIP-205	REFLEX 4S 2p	315,00	92,00	DSLE 4S
ACC-SAIB-225	REFLEX 5S bis 2p	315,00	113,00	DSLE5S bis
ACC-SAIB-226	REFLEX 6S bis 2p	315,00	125,00	DSLE 6S bis
ACC-SAIB-228	REFLEX 8S bis 2p	315,00	144,00	DSLE8S bis
ACC-SAIB-230	REFLEX 10S bis 2p	315,00	199,00	DSLE 10S bis

codes offres EFM (monopaire et multipaire)	Liens d'Accès (monopaire et multipaire)	FAS (monopaire/multipaire)	Redevance Mensuelle (monopaire/multipaire)	gamme
ACC-SAIE-100	REFLEX EFM 05S	300,00	35,00	DSLE05S
ACC-SAIE-200	REFLEX EFM 05S 2p	315,00	48,00	DSLE05S
ACC-SAIE-101	REFLEX EFM 1S	300,00	41,00	DSLE 1S
ACC-SAIE-201	REFLEX EFM 1S 2p	315,00	52,00	DSLE 1S
ACC-SAIE-401	REFLEX EFM 1S 4p	380,00	99,00	DSLE 1S
ACC-SAIE-102	REFLEX EFM 2S	300,00	51,00	DSLE 2S
ACC-SAIE-202	REFLEX EFM 2S 2p	315,00	72,00	DSLE 2S
ACC-SAIE-402	REFLEX EFM 2S 4p	380,00	122,00	DSLE 2S
ACC-SAIE-104	REFLEX EFM 4S bis	300,00	72,00	DSLE 4S
ACC-SAIE-204	REFLEX EFM 4S 2p	315,00	92,00	DSLE 4S
ACC-SAIE-404	REFLEX EFM 4S 4p	380,00	152,00	DSLE 4S
ACC-SAIE-208	REFLEX EFM 8S bis 2p	315,00	144,00	DSLE 8S bis
ACC-SAIE-408	REFLEX EFM 8S 4p	380,00	201,00	DSLE 8S bis
ACC-SAIE-412	REFLEX EFM 12S bis 4p	380,00	259,00	DSLE 12S bis
ACC-SAIE-416	REFLEX EFM 16S bis 4p	380,00	297,00	DSLE 16S bis

Options Ponctuelles		
codes offres	Changement de débit	FAS
ACC-WINP-311	Augmentation débits asymétriques	200,00
ACC-WINP-312	Diminution débits asymétriques	200,00
ACC-SAIP-311	Augmentation débits symétriques	200,00
ACC-SAIP-312	Diminution débits symétriques	200,00
ACC-SAIB-311	Augmentation débits symétriques	200,00
ACC-SAIB-312	Diminution débits symétriques	200,00
ACC-SAIE-311	Augmentation de Débit	200,00
ACC-SAIE-312	Diminution de Débit	200,00
codes offres	Accessoires tarifaires	FAS
ACC-WINP-323 ACC-SAIP-323 ACC-SAIB-323 ACC-SAIE-323	Signalisation à tort	130,00
ACC-WINP-324 ACC-SAIP-324 ACC-SAIB-324 ACC-SAIE-324	Intervention à tort	300,00
ACC-WINP-320 ACC-SAIP-320 ACC-SAIB-320 ACC-SAIE-320	Commande non-conforme	50,00
ACC-WINP-304 ACC-SAIP-304 ACC-SAIB-304 ACC-SAIE-304	Résiliation	300,00
ACC-WINP-305 ACC-SAIP-305 ACC-SAIB-305 ACC-SAIE-305	Changement de gamme	0,00
ACC-WINP-306 ACC-SAIP-306 ACC-SAIB-306 ACC-SAIE-306	Perte - Notification	0,00
ACC-WINP-301 ACC-SAIP-301 ACC-SAIB-301 ACC-SAIE-301	Changement d'interface	0,00
Option de Mise en Service		
codes offres	Prestation de Desserte Interne	FAS
ACC-WINP-101 ACC-SAIP-101 ACC-SAIB-101 ACC-SAIE-330	de 0 à 3 mètres	Gratuit
ACC-WINP-102 ACC-SAIP-102 ACC-SAIB-102 ACC-SAIE-331	de 3 à 60 mètres	300,00
ACC-WINP-103 ACC-SAIP-103 ACC-SAIB-103 ACC-SAIE-332	> à 60 mètres	sur devis
codes offres	Option Modem (interface Ethernet)	FAS
ACC-WINP-104 ACC-SAIP-104 ACC-SAIB-104 ACC-SAIE-333	Modem Ethernet mono et bipaire	250,00
ACC-SAIE-334	Modem Ethernet quadripaire	500,00
Options Récurrentes		
codes offres	GTR	Redevance Mensuelle
ACC-WINP-206 ACC-SAIP-206 ACC-SAIB-206 ACC-SAIE-206	GTR 4H HO	inclus
ACC-WINP-207 ACC-SAIP-207 ACC-SAIB-207 ACC-SAIE-207	GTR 4H HNO accès monopaire	17,00
ACC-WINP-209 ACC-SAIP-209 ACC-SAIB-209 ACC-SAIE-209	GTR 4H HNO accès bipaire	23,00
ACC-SAIE-210	GTR 4H HNO accès quadripaire	28,00
Délais de livraison 21 jours ouvrés		

Grille tarifaire DSL Entreprises revente nationale

Gamme DSL Entreprises Tarifs à compter du 01/04/2014					
en Euros HT		DSP/DSLE National/13-001			
Conditions particulières applicables : CP/DSP/LCDE/12-001					
Liens d'Accès en ADSL ATM en revente nationale					
Gamme	code offre	Débit IP Crete - Garanté	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	
WindSurfer 75	ACC-WIND-001	128 / 512 - 64/64	300,00 €	42,00 €	
WindSurfer 150	ACC-WIND-002	256 / 1024 - 128/128	300,00 €	42,00 €	
WindSurfer 250	ACC-WIND-003	256 / 1640 - 256/256	300,00 €	48,00 €	
WindSurfer 2048	ACC-WIND-004	256/ 1640 - 256/1640	300,00 €	66,00 €	
Liens d'Accès en SDSL en technologie ATM en revente nationale					
Gamme Monopaire					
Gamme	code offre	Débit IP Crete - Garanté	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	
Saïkor 75	ACC-SAIL-001	512/512 - 64/64	300,00 €	42,00 €	
Saïkor 150	ACC-SAIL-002	1024/1024 - 128/128	300,00 €	48,00 €	
Saïkor 250	ACC-SAIL-003	1640/1640 - 256/256	300,00 €	52,00 €	
Saïkor 500	ACC-SAIL-004	1640/1640 - 512/512	300,00 €	68,00 €	
Gamme	code offre	Débit IP Crete - Garanté	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	
Cruise 320	ACC-CRUI-003	256/256 - 256/256	300,00 €	48,00 €	
Cruise 640	ACC-CRUI-004	512/512 - 512/512	300,00 €	60,00 €	
Cruise 1280	ACC-CRUI-005	1024/1024 - 1024/1024	300,00 €	72,00 €	
Cruise 2048	ACC-CRUI-006	1640/1640 - 1640/1640	300,00 €	90,00 €	
Cruise 2304	ACC-CRUI-007	2048/2048 - 2048/2048	300,00 €	126,00 €	
Gamme bi-paire					
Gamme	code offre	Débit IP Garanté	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	
Saïkor 75 bipaire	ACC-SAIL-021	512/512 - 64/64	350,00 €	54,00 €	
Saïkor 150 bipaire	ACC-SAIL-022	1024/1024 - 128/128	350,00 €	54,00 €	
Saïkor 250 bipaire	ACC-SAIL-023	1640/1640 - 256/256	350,00 €	66,00 €	
Saïkor 1000 bipaire	ACC-SAIL-025	3604/3640 - 1024/1024	350,00 €	90,00 €	
Gamme	code offre	Débit IP Crete - Garanté	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	
Cruise 640 bipaire	ACC-CRUI-024	512/512 - 512/512	350,00 €	78,00 €	
Cruise 1280 bipaire	ACC-CRUI-025	1024/1024 - 1024/1024	350,00 €	90,00 €	
Cruise 2048 bipaire	ACC-CRUI-026	1640/1640 - 1640/1640	350,00 €	108,00 €	
Cruise 4096 bipaire	ACC-CRUI-028	3640/3640 - 3640/3640	350,00 €	144,00 €	
Options Récurrentes					
Option	code offre	Frais de mise en œuvre	Redevance mensuelle		
Livraison hors DSP		sur devis	sur devis		
GTR 4 heures JO/HO		inclus	inclus		
GTR + 24/24 7/7	ACC-WIND-201, ACC-SAIL-201, ACC-CRUI-201	- €	22 €/accès		
Options Ponctuelles & autres informations tarifaires					
Option ponctuelle	code offre	Tarif			
Changement de débit asymétrique	ACC-WIND-311, ACC-WIND-312	200,00 €			
Changement de débit symétrique	ACC-SAIL-311, ACC-SAIL-312	200,00 €			
	ACC-CRUI-311, ACC-CRUI-312	200,00 €			
Changement de site		sur devis			
Accessoires tarifaires	code offre	Tarif			
Signalisation ou intervention à tort	ACC-WIND-319, ACC-SAIL-319, ACC-CRUI-319	130,00 €			
Commande non-conforme	ACC-WIND-320, ACC-SAIL-320, ACC-CRUI-320	50,00 €			
Intervention à tort	ACC-WIND-324, ACC-SAIL-324, ACC-CRUI-324	300,00 €			
résiliation	ACC-WIND-304, ACC-SAIL-304, ACC-CRUI-304	300,00 €			
Prestation de Desserte Interne	Tarif				
de 0 à 3 mètres	Gratuit				
de 3 à 60 mètres	300,0				
> à 60 mètres	sur devis				
Délais de livraison	21 jours ouvrés				

7) Offre « FTTS »

L'offre permet de collecter en fibre optique les points hauts radio du territoire pour un montant forfaitaire.

OFFRE ACCES POINT HAUT en IRU	
DSP/FTTS/12-001	
Conditions particulières applicables : CP/DSP/IRU/251205 & CPDSP/IMF/251205	
Frais d'Accès aux Services	
FAS par Point haut	
15 000 €	Par pénétrante (une paire de fibre)
7 500 €	Par pénétrante complémentaire
Les frais d'accès au service comprend le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres dans la BPE et le test du lien.	
Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires	
IRU Point haut*	
Tarifs IRU 15 ans hors maintenance	
PTC	60 000 €
NodeB	30 000 €
paire supplémentaire	15 000 €
Hors frais de maintenance	
* les Points Hauts concernés sont ceux raccordés en fibre optique	
La distance entre les extrémités FON sont de 50 Km max pour les PTC et 20 km max pour les NodeB	
Redevance de la maintenance pour une paire de fibres optiques noires	
Maintenance Point haut*	
Tarifs maintenance annuelle	
PTC	1 000 €
NodeB	1 000 €
Intervention de maintenance à tort: 1500€ HT par intervention	
La redevance de la maintenance couvre la maintenance préventive et corrective.	
Délai de livraison	
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0+ 8 semaines.	
Option	
Desserte interne	
Tarifs de réalisation de la desserte interne du Point Haut	
PTC	sur devis
NodeB	2 000 €
Frais de raccordement	
Tarifs de réalisation du raccordement du Point Haut	
< à 150 ml de la première chambre du réseau	0 €
> à 150 ml de la première chambre du réseau	sur étude
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0+ 8 semaines.	
Garantie de Temps de Rétablissement	
GTR : 8 heures si fon disponibles	
GTR : 15 heures si fon non disponibles	

8) Offre Fourreaux

MACS THD - Offre Fourreaux Tarifs (Prix HT)		
Les prix sont en € HT		
Frais d'accès au service		
Offre valable dans ZAC dont la gestion des infrastructures télécoms a été confiée par la communauté de communes et, par transitivity, à MAS THD, dans le cadre de sa convention de concession. Tarifs		
Etude de faisabilité pour toutes commandes de liaison		Délais
Forfait 3 000 euros		10 jours ouvrés
Visite contradictoire d'infaisabilité(demande de l'opérateur)		
Forfait 150 euros		
Frais de mise en service		
Forfait 1 500 euros		
Ouverture ticket d'incident non justifié		
Forfait 250 euros		
Relevance pour la mise à disposition en location d'un fourreau sur une voirie communautaire intra ZAC		
Minimum de facturation		
Pas de minimum de Facturation		
Tarif appliqué au mètre linéaire		
	euro / m / an	
Nombre de km	Illustration Loc 1 an	
à partir du 1er km	0,98	
Accès aux fourreaux pour besoin maintenance		
Sans autorisations préalables mais informations donnée par opérateur sous 24H		
Relevance de la maintenance pour un fourreaux		
Prix en €/ml/an		
0,11		
La redevance de la maintenance couvre la maintenance préventive et corrective		
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'un fourreau est de T0+ 4 semaines.		
Garantie de temps de rétablissement		
GTR : 8 heures si fourreaux disponible		
GTR : 15 heures si Fourreaux non disponibles		
Durée du contrat	Taille de l'antenne *	Coût mensuel de l'emplacement
1 an renouvelable	30 cm	250 €/mois/antenne
1 an renouvelable	60 cm	300 €/mois/antenne
* après étude de charge pylône		

Délai de livraison

T0 + 4 semaines sous réserve de faisabilité

2.10. Liste des utilisateurs finaux et débits souscrits par chacun

Les commandes de nos clients opérateurs en 2018

CLIENT	PRODUIT	Descriptif
SFR	LAN to LAN	DPD France
IDLINE	UPGRADE LAN to LAN	UPGRADE E2 EVOLUTION
SFR	LAN to LAN	IN EXTENSO
COMPLETEL	UPGRADE LAN to LAN	UPGRADE IF TECHNOLOGIES
SFR	LAN to LAN	WIFIRST
SFR	LAN to LAN	RC CONCEPT OPERATIONNEL
IDLINE	LAN to LAN	SMARTGRIPENERGY
SFR	UPGRADE LAN to LAN	UPGRADE TRS EUROPEENS AZPEITIA
SFR	UPGRADE LAN to LAN	UPGRADE Louis Darmente
DIGITAL MAX	LOC FON	Liens EHPAD Capbreton et SIEAM Soustons
SYDEC	IRU FON	Location fourreaux

Clients finaux de nos opérateurs - MACS THD depuis 2009

OPERATEURS	CLIENTS	PRODUIT
2009		
SFR	Site Malard St Paul les Dax - pylone RTE Magescq	IRU FON
COMPLETEL	VOLCOM	LAN to LAN
OBIANE	RIP CURL Atlantisud	LAN to LAN
OBIANE	RIP CURL Siège	LAN to LAN
OBIANE	POP STV TYROSSE	HEBERGEMENT
2010		
HELIANTIS	CC MACS	LAN to LAN
HELIANTIS	AYGUEBLUE	LAN to LAN
HELIANTIS	Install désinstall Wifi	LAN To LAN
HELIANTIS	VIEUX BOUCAU	LAN To LAN
SFR	CERS	LAN To LAN
HELIANTIS	Camping messanges	LAN To LAN
2011		
SFR	HOTEL Baya	LAN To LAN
SFR	Lycée de LOUIS DARMENTE	LAN To LAN
HELIANTIS	POLE CULINAIRE	LAN To LAN
HELIANTIS	DOMOLANDES	LAN To LAN
HELIANTIS	CTMACS	LAN To LAN
HELIANTIS	Upgrade Camping Messanges	LAN To LAN
COMPLETEL	IF TECHNOLOGIES	LAN To LAN
SFR	GSM EUROPE	LAN To LAN
SFR	SERVICE WIFI	WIFI
SFR	Billabong	LAN To LAN
2012		
SFR	RESANO	LAN To LAN
HELIANTIS	BELAMBRA	LAN To LAN
MAIRIE HOSSEGOR	DEMENAGEMENT WIFI	BON DE TRAVAUX
SFR	CABINET AVOCAT RODOLPHE CABRET	LAN To LAN
SFR	Collège Jean Rostand / CG40	LAN To LAN
SFR	Collège départemental de Labenne	LAN To LAN
SFR	Collège Jean-Claude Sescousse / St Vincent de Tyrosse	LAN To LAN
SFR	Collège François Mitterrand	LAN To LAN
SFR	Peixoto	LAN to LAN
CC MACS	REGUL ENERGIE CC MACS	HEBERGEMENT
OBIANE	UPGRADE 2 LIENS RIP CURL	LAN to LAN
HELIANTIS	Upgrade Camping Messanges	LAN To LAN
HELIANTIS	Upgrade Camping Messanges	LAN To LAN
HELIANTIS	Upgrade Camping Messanges	LAN To LAN
SFR	NIXON	LAN To LAN
COMPLETEL	IF TECHNOLOGIES	LAN To LAN
2013		
SFR	MICHEL PLANTE SERVICES	LAN to LAN
HELIANTIS	UPGRADE DOMOLANDES	LAN to LAN
SFR	COLLEGE ST GEOURS MAREMNE	LAN to LAN
HELIANTIS	UPGRADE CAMPING MESSANGES	LAN to LAN
SFR	PACCOR PACKAGING SOUSTONS	LAN to LAN
SFR	CASINO CAPBRETON	LAN to LAN
SFR	PEIXOTO UPGRADE	LAN to LAN
SFR	LYCEE SUD DES LANDES	LAN to LAN
SFR	SITCOM BENESSE MAREMNE	LAN to LAN
SFR	CONSEIL GENERAL DES LANDES	LAN to LAN
SFR	UPGRADE COLLEGE J ROSTAND	LAN to LAN
SFR	UPGRADE NIXON EUROPE SOORTS	LAN to LAN
WIFIRST	INTERSITES CAMPING	LOC FON
2014		
HELIANTIS	UPGRADE DOMOLANDES	LAN to LAN
SFR	GLOBE	LAN to LAN
SFR	UPGRADE GSM EUROPE	LAN to LAN
SFR	OREADE PREVIFRANCE	LAN to LAN
SFR	FACYLITIES MULTI SERVICES	LAN to LAN

2015		
HELIANTIS	UPGRADE DOMOLANDES	LAN to LAN
SFR	FACILITIES MULTI SERVICES	LAN to LAN
COMPLETEL	RESANO	LAN To LAN
SFR	SICA BIO PAYS LANDAIS	LAN to LAN
ETERA	CABINET DE RADIOLOGIE CAPBRETON	LAN to LAN
SFR	LYCEE SUD DES LANDES	LAN to LAN
SFR	SNC PARC DE LA CIGALE	LAN to LAN
SFR	PYNEIDE DISTRIBUTION SOORTS	LAN to LAN
SFR	GROUPE GENERAL DE SANTE	LAN To LAN
HELIANTIS	UPGRADE MAIRIE VIEUX BOUCAU	LAN to LAN
SFR	LAFITTE TP ST GEOURS	LAN To LAN
SFR	PACCOR PACKAGING SOUSTONS	LAN to LAN
ADISTA	PORTE DE COLLECTE	LAN To LAN
ADISTA	BILLABONG	LAN To LAN
2016		
COMPLETEL	YELLOW VILLAGE	LAN To LAN
SFR	LABEYRIE FINE FOODS	LAN to LAN
SFR	UPG CONSEIL GENERAL DES LANDES SOUSTONS	LAN to LAN
SFR	Collège Jean Rostand / CG40	LAN To LAN
SFR	UPG CONSEIL GENERAL DES LANDES SOUSTONS	LAN to LAN
SFR	NIXON	LAN To LAN
SFR	ESSOR	LAN to LAN
ADISTA - RMI	GSM EUROPE	LOC FON
SFR	TRS EUROPEEN BENESSE	LAN to LAN
SFR	FACILITIES MULTI SERVICES	LAN to LAN
ADISTA - RMI	DEC ENERGIES	LAN To LAN
SFR	OREADE PREVIFRANCE	LAN to LAN
SFR	SITCOMBENESSE MAREMNE	LAN to LAN
SFR	CODOGNOTTO France	LAN to LAN
2017		
COMPLETEL	Camping le Boudigau	LAN to LAN
SFR	UPGRADE Lycée Louis Darmanté	UPGRADE LAN to LAN
SFR	UPGRADE DARMENTE College Capbreton	UPGRADE LAN to LAN
SFR	BTS ST-V- TYROSSE LOT 2	LOC FON
SFR	UPGRADE CASINO MUNICIPAL DE CAPBRETON	UPGRADE LAN to LAN
SFR	ST VINCENT DE TYROSSE LOT 1	IRU FON
SFR	Accor - HB0R3 - Jo & Joe Hossegor	LAN to LAN
IDLINE	E2 EVOLUTION	LAN to LAN
IDLINE	Guintoli Gpe NGE	LAN to LAN
IMS NETWORKS	LABEYRIE	LAN to LAN
2018		
SFR	DPD France	LAN to LAN
IDLINE	UPGRADE E2 EVOLUTION	UPGRADE LAN to LAN
SFR	IN EXTENSO	LAN to LAN
COMPLETEL	UPGRADE IF TECHNOLOGIES	UPGRADE LAN to LAN
SFR	WIFIRST	LAN to LAN
SFR	RC CONCEPT OPERATIONNEL	LAN to LAN
IDLINE	SMARTGRIPENERGY	LAN to LAN
SFR	UPGRADE TRS EUROPEENS AZPEITIA	UPGRADE LAN to LAN
SFR	UPGRADE Louis Darmente	UPGRADE LAN to LAN
DIGITAL MAX	Liens EHPAD Capbreton et SIEAM Soustons	LOC FON
SYDEC	LOCATION FOURREAUX	IRU FON

2.11. Modifications éventuelles de l'organisation du service

L'organigramme de MACS THD début d'année est le suivant :



Organigramme MACS THD



Fin 2018, Monsieur Morales a quitté la société, la nouvelle organisation de la société Macs Thd est la suivante :



Organigramme MACS THD Fin 2018



3. AU TITRE DU COMPTE RENDU FINANCIER

3.1. Présentation des comptes annuels de la Société Concessionnaire

Généralités

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. La comptabilité des opérations relatives à la concession fait partie intégrante de nos comptes ; nous avons utilisé certains comptes spécifiques préconisés pour l'enregistrement de ces opérations de concession.

Les conventions générales comptables sont appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Principes et méthodes

Les biens composant l'actif sont évalués au taux historique à leur coût d'acquisition quand il s'agit d'actifs en devises.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice ou du taux de couverture lorsqu'elles ont fait l'objet d'une couverture de change. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées le cas échéant sur la base de la valeur de marché.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres dans la rubrique adéquate au moment de leur perception. Ces subventions étant attribuées aux fins d'acquérir ou de construire une infrastructure de télécommunications, elles sont amorties et reprises en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir ou de construire.

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice ou du taux de couverture lorsqu'elles ont fait l'objet d'une couverture de change.

Les charges de structure se composent des coûts des personnels détachés sur le projet, d'assistance administrative, d'honoraires principalement.

Les comptes annuels de la Société, incluant bilan, compte de résultats et annexe aux comptes sont présentés en annexe 1.

3.2. Compte de Résultat 2018 et progression comparée à l'année 2017

		2018	2017	Variation 2018/2016
Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires Fixe	2 341	2 268	3%
	<i>Liens Data</i>	1 783	1 799	-1%
	<i>IRU</i>	156	79	96%
	<i>Loc Fon</i>	23	57	-60%
	<i>Lan to Lan</i>	294	265	11%
	<i>Hébergement</i>	12	8	42%
	<i>Maintenance</i>	73	58	25%
	<i>Autres</i>	0	0	
	<i>Clients douteux</i>	0	0	
	Total	2 341	2 268	3%
Coûts variables	Coûts variables FT	982	943	4%
	Coûts variables SFR	209	206	1%
	Total	1 191	1 150	4%
Total marge sur coûts variables		1 149	1 118	3%
Coûts réseaux	Coûts semi-variables	116	112	3%
	Maintenance	260	249	4%
	<i>Dont maintenance actifs</i>	137	136	1%
	<i>Dont maintenance fixe</i>	87	85	3%
	<i>Dont maintenance curative</i>	35	25	
	Locations	21	19	6%
	<i>Dont redevance d'affermage</i>			
	Droits de passage	32	15	110%
	NRJ	14	16	-8%
	Autres coûts	46	45	0%
Total	489	457	7%	
Coûts de structure	Personnel	30	30	1%
	Coûts administratifs	186	159	17%
	<i>Dont assistance admin</i>	80	80	1%
	<i>Dont divers</i>	-2	1	-514%
	<i>Dont frais de contrôle</i>	11	11	0%
	<i>Dont honoraires</i>	8	6	27%
	<i>Dont licences</i>	0	-22	-100%
	<i>Dont maintenance SI</i>	80	80	0%
	<i>Dont taxes</i>	10	4	158%
	Total	217	189	14%
Exceptionnels EBITDA		0	0	
EBITDA		444	471	-6%
Hors Ebita	Résultat financier	25	-267	
	Amortissements	276	313	
	Exceptionnel	0	0	
	Total	301	46	
Résultat net avant IS		143	426	
IS		0	0	
Résultat net		143	426	

Les charges de services d'accès correspondent aux coûts de production des liens DSL, incluant les coûts de location des salles de dégroupage, d'exploitation, de supervision et de maintenance des équipements actifs.

Les coûts d'exploitation du réseau intègrent la maintenance de l'infrastructure passive, les coûts d'exploitation du domaine et les locations d'infrastructure pour les plus gros postes.

Les charges de structure se composent des coûts des personnels détachés sur le projet, d'assistance administrative, d'honoraires principalement.

Les dotations aux amortissements correspondent à l'amortissement des infrastructures passives et des équipements mis en service.

Décomposition du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année 2018, ventilé par type de service :

Type	Total
DSL	1 765 288
HEBERGEMENT	11 863
LAN TO LAN	293 604
IRU	155 660
LOCATION FON	23 204
MAINTENANCE	73 052
PORTE DE COLLECTE	18 000
Total général	2 340 671

Les clients de MACS THD sont des Opérateurs relevant des articles L.33-2 et L.33-3 du Code des Postes et Communications Electroniques.

Ainsi MACS THD n'a pas vocation à s'adresser aux entreprises ni aux particuliers mais se situe bien uniquement dans un modèle d'Opérateur d'Opérateurs ayant vocation à fournir des services d'infrastructures de télécommunication.

3.3. Détail des dépenses : focus sur les charges de structure

Les charges de structure se composent des coûts des personnels détachés sur le projet, d'assistance administrative, d'honoraires ainsi que de divers frais administratifs.

Répartition de la masse salariale des personnes détachées pour l'exploitation du contrat :

Fonction	2018
Directeur Opérations France Ouest	
Assistante	
Commercial	
Chef de projet	
Masse salariale totale refacturée	31 303 €
Coeff charges patronales (48,70%)	15 244 €
TOTAL	46 547 €

Répartition du personnel SFR Collectivités intervenants pour l'ensemble de la DSP :

Fonctions Transverses SFR Coll.	
Cartographie	
Marketing / Dir. Commerciale	
Coordination Déploiement	
Assistante Dir. Générale	
Business Développement	
Direction Générale	
Masse salariale chargée totale refacturée	23 464 €
Coeff peines et soins (5%)	1 173 €
TOTAL	24 637 €

Répartition des fonctions mutualisées chez SFR et quote-part refacturée à la DSP :

Fonction supports SFR	
Assistance juridique	
Services généraux	
Assistance financière (Comptabilité-fiscalité-trésorerie-gestion)	
Support RH (gestion-relations sociales-payé)	
Communication interne	
Fonction achats	
Réglementation-stratégie	
Total refacturé	23 541 €
forfait	15 000 €
TOTAL	38 541 €

3.4. Evolution des biens de retour et des biens de reprise

Le réseau permettra ainsi d'offrir des services d'accès à Internet haut débit. En outre, le raccordement des zones d'activité permettra à MACS de proposer des débits élevés et des modes de transport sécurisés et économiques.

Les investissements réalisés sur l'année 2018 :

		Réel à fin Decembre 2018
Couverture	Convention	0
	NRA supp	0
	Wifi/Wimax/Satellite	0
	Capexisation des peoles	16
	Dévoiemment	39
	Subvention	0
	Intéressement	0
Total	55	
Capacité	Désaturation NRA	56
	Upgrade réseau	8
	Total	64
Raccos clients	Raccos clients SFR BT	403
	Raccos clients Div Opérateurs SFR	0
	Raccos clients SFR Mobile	0
	Sous total Raccos SFR	403
	Raccos clients externes	0
	Projets clients	1
	Sous total Raccos Externes	1
Total	404	
QOS	Total	0
Total Capex net Fixe		524

Les investissements cumulés :

Nature de l'investissement	Montant de l'investissement
Infrastructures passives	8 608 745 €
Construction Génie Civil 1er	7 855 981 €
Fourreaux	700 000 €
Aménagement Locaux Techniques	52 765 €
Réseau actif	1 639 342 €
Equipements actifs	1 212 097 €
Equipement Wifi	- 3 016 €
Frais de dégroupage (cohabitation et	430 260 €
Frais de Structure	180 694 €
Qualité (Evolution réseau)	188 448 €
Système d'information	400 000 €
Raccordement Client (comprend	1 049 616 €
Total des investissements au 31/12/2018	12 066 845 €

Les achats d'infrastructures portent sur des fourreaux dans lesquels la Société a ensuite installé les câbles de fibres optiques.

Les frais d'accès aux services dans les salles de dégroupage correspondant aux coûts d'entrée dans les salles.

Le poste génie civil intègre les études préalables, les travaux de génie civil, d'achat et d'installation des câbles de fibres optiques.

L'aménagement des sites techniques correspond aux travaux réalisés en vue d'équiper les POP (Points de Présence) de la Société

Les équipements actifs concernent principalement les équipements de transmission et les équipements installés dans les salles de dégroupage en vue de produire les services DSL.

Le système d'information correspond au droit d'usage du système informatique composé de l'ensemble des serveurs, logiciels, licences associées, développements spécifiques et ensemble des éléments matériels et immatériels permettant la fourniture de bout en bout de services de communications électroniques de masse.

Les travaux réalisés depuis l'année 2008 et présentés ci-dessus composent l'infrastructure et sont à ce titre des biens de retour.

3.5. Liste des conventions avec les tiers (sociétés actionnaires, ou membre du groupe)

Conventions :

- Centre de Séminaire
- SDIS
- RFF
- Commune de Magescq
- Sivom

3.6. Amortissement des biens de retour

Les investissements sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire.
Les durées d'amortissements sont fonction de la durée de vie technique estimée des biens qui se présentent comme suit :

IRU.....	durée du contrat
Achat d'infrastructure passive.....	durée de la convention de concession
Frais d'accès au service.....	5 ans
Génie civil.....	durée de la convention de concession
Equipements actifs.....	de 3 à 5 ans
Système d'information	durée de la convention de concession

Nature de l'investissement	Montant de l'investissement	Amortissement cumulé	Valeur Nette
Infrastructures passives	8 608 745 €	4 296 730 €	4 312 015 €
Construction Génie Civil 1er	7 855 981 €	3 919 689 €	3 936 292 €
Fourreaux	700 000 €	355 550 €	344 450 €
Aménagement Locaux Techniques	52 765 €	21 491 €	31 274 €
Réseau actif	1 639 342 €	1 537 288 €	102 053 €
Equipements actifs	1 212 097 €	1 154 326 €	57 771 €
Equipement Wifi	- 3 016 €	- €	3 016 €
Frais de dégroupage (cohabitation et	430 260 €	382 962 €	47 298 €
Frais de Structure	180 694 €	61 544 €	119 151 €
Qualité (Evolution réseau)	188 448 €	85 203 €	103 245 €
Système d'information	400 000 €	210 032 €	189 968 €
Total des investissements au 31/12/2018	11 017 229 €	6 190 797 €	4 826 432 €

3.7. Engagements financiers

Afin de garantir la construction du Réseau, le Concessionnaire a fourni au Concédant une garantie, prenant la forme d'une garantie bancaire à première demande provenant d'un établissement bancaire de premier rang. Elle correspond à l'arrondi supérieur à 3% du montant des investissements de premier établissement.

Cette garantie sera libérée, de manière cumulée, à la mise en exploitation du Réseau selon l'échéancier

- 50 % à la réalisation de la moitié des travaux de premier établissement
- 50 % à la réception des travaux de premier établissement du Réseau MACS, date à laquelle elle prendra automatiquement fin.

3.8. Etats financiers prévisionnels pour l'exercice 2019

(en K€)

		Budget 2019
Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires Fixe	2 830
	<i>Liens Data</i>	2 093
	<i>IRU</i>	283
	<i>Loc Fon</i>	23
	<i>Lan to Lan</i>	298
	<i>Hébergement</i>	10
	<i>Maintenance</i>	123
	Total	2 830
Coûts variables	Coûts variables FT	1 038
	Coûts variables SFR	217
	Total	1 254
Total marge sur coûts variables		1 576
Coûts réseaux	FIXE	443
	Coûts semi-variables	113
	Maintenance	227
	<i>Dont maintenance actifs</i>	137
	<i>Dont maintenance fixe</i>	86
	<i>Dont maintenance curative</i>	4
	<i>Dont qualité</i>	0
	Locations	23
	<i>Dont redevance d'affermage</i>	0
	Droits de passage	18
	NRJ	18
	Autres coûts	46
	Total	443
Coûts de structure fixe + fttth	Personnel	31
	Coûts administratifs	184
	<i>Dont assistance admin</i>	82
	<i>Dont communication</i>	0
	<i>Dont divers</i>	0
	<i>Dont frais de contrôle</i>	11
	<i>Dont honoraires</i>	6
	<i>Dont licences</i>	0
	<i>Dont loyers</i>	0
	<i>Dont maintenance SI</i>	80
	<i>Dont taxes</i>	5
	Total	215
Exceptionnels EBITDA		0
EBITDA		918
Hors Ebita	Résultat financier	0
	Amortissements	325
	Total	325
Résultat net avant IS		593
IS		
Résultat net		593

Le budget prévisionnel d'investissement :

		Budget 2019
Couverture	Convention	0
	NRA supp	0
	Capexisation des peuples	17
	Dévoiemment	30
	Subvention	0
	Intéressement	0
	Total	47
Capacité	Désaturation NRA	10
	Upgrade réseau	10
	Total	20
Raccos clients	Raccos clients SFR BT	14
	Raccos clients Div Opérateurs SFR	12
	Raccos clients SFR Mobile	0
	Sous total Raccos SFR	26
	Raccos clients externes	0
	Projets clients	0
	Sous total Raccos Externes	0
	Total	26
QOS	Total	0
	Total Capex net Fixe	92

Le tableau de flux de trésorerie pour l'année 2018 :

Années	Réalisé 2018
Résultat net	143
Dotations aux amortissements	276
IRU/PCA	1 768
VNC sortie Wifimax	
Variation des autres créances	46
Variation des créances clients	- 77
Variation des dettes fiscales et sociales	6
Variation des dettes fournisseurs	- 176
Variation BFR	- 201
Cash flow liés aux opérations	1 987
Investissement	- 524
Capital	
Subvention Communautaire	
Apport en compte courant	- 1 695
Dettes bancaires long terme	
Variation de la dette à transférer au prochain fermier	
Autres Dettes	
Remboursement Crédit	
Cash flow liés au financement	- 1 695
Variation	- 232
Trésorerie début de période	232
Trésorerie fin de période	- 0

Le tableau des flux de trésorerie pour l'année 2019 :

Années	Budget 2019
Résultat net	593
Dotations aux amortissements	325
IRU/PCA	- 156
VNC sortie Wifimax	
Variation des autres créances	39
Variation des créances clients	129
Variation des dettes fiscales et sociales	- 5
Variation des dettes fournisseurs	- 800
Variation BFR	- 637
Cash flow liés aux opérations	124
Investissement	- 92
Capital	
Subvention Communautaire	
Apport en compte courant	- 400
Dettes bancaires long terme	
Variation de la dette à transférer au prochain fermier	
Autres Dettes	
Remboursement Crédit	
Cash flow liés au financement	- 400
Variation	- 368
Trésorerie début de période	- 0
Trésorerie fin de période	- 368

Formulaires obligatoires (article 23 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MACS THD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				
Adresse de l'entreprise : 0016 rue du gal. Alain de Boissieu 75015 Paris		Durée de l'exercice précédent* : 12				
Numéro SIRET* : 5 0 4 6 7 2 0 6 4 0 0 0 5 3		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N des la, 31/12/2019				
		Part 1	Associations, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	210 032	189 968
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 118 403	5 441 512
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		106 930
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	6 328 435	5 738 410	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	547 767	547 767
		Autres créances (3)	BZ	CA	104 799	104 799
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	0	0
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	0	0
TOTAL (III)		CJ	CK	652 566	652 566	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA	6 328 435	6 390 976	
Recevoir : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR		
Classe de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

Cognat Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFRP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>MACS THD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200.000 ..)	DA	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-1 988 907
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	143 118
	Subventions d'investissement	DJ	2 803 729
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 177 940
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	347 601
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV	
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW	178 200
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	481 767
	Dettes fiscales et sociales	DY	28 325
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	168 250
	Autres dettes	EA	1 316 573
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 692 319
	TOTAL (IV)	EC	5 213 036
	Écarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 390 976
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
(4) Domes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	5 013 788	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	347 601	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFP N° 1052 2019

Formulaires obligatoires (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MACS THD				Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommerciales		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 340 671	FH		FI	2 340 671	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 340 671	FK		FL	2 340 671	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 854	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 343 525	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					PW	1 899 965	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 629	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }					GA	582 832
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 482 227		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-138 702		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					QQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	24 576	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	24 576		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-24 576		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-163 278		

Cognat Group

(REDIGER - voir tableau n° 1051) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 1002.

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MACS THD		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	308 398	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	308 398	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)		HI	308 398	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices *		IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	2 649 921	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	2 508 803	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	143 118	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HR		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	21 683	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HN		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Quote part de subvention reçue affectée au résultat	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	308 398	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		

* Des explications concernant cette colonne sont données dans la notice n° 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MACS THD		N°		*		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Amortissements					
			Constatatives de leurs dévaluations précédentes au cours de l'exercice ou résultant d'annulations de dévaluations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
ENCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	400 000	EE		KF	0
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M3		KP		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	11 088 014	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH	57 327	LI		LJ	523 505
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	11 143 341	LO		LP	997 408
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		OG		OM		OT
		Autres participations		OU		OV		OW
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
TOTAL IV			LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OK	11 543 341	OH		OJ	997 408	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par versement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
ENCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	400 000	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		IX		IY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencem. et aménagements divers	IS		ME		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MI	11 559 915	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencem. aménagements divers	IU		MM		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MY		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	473 902	MZ	108 930	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NF	
	TOTAL III		IV	473 902	NG	11 668 845	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		OZ		OU		OW
		Autres participations		IO		OV		OZ
Autres titres immobilisés			II		ZB		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			IJ		2E		2G	
TOTAL IV			II		NJ		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		II	473 902	OK	12 068 845	OM		

Cognit Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033.

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2019
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaires obligatoires (article 51 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice en cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MACS THD

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction restituable correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été approuvées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est réservé par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continueront à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MACS THD										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	189 204	PF	20 829	PG		PH	210 032	
Terrains			PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	5 556 599	QA	581 804	QB		QC	6 118 403	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	corporelles	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO			
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	5 556 599	QV	581 804	QW		QX	6 118 403	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	5 745 803	OP	582 632	OQ		OR	6 328 435	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobiliations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	NR	PR	PT	PU	PV	PW	PX	PY	PZ	
Terrains	Q1	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q0	Q1	
Constructions	Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T0	T1	T2	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	
	Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	
TOTAL III	X1	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X0	X1	
Frais d'acquisition non de titres de participation TOTAL IV	NI			NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY	
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW	Total général non ventilé (NS-NT-NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NX)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							ZS		ZR		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 39 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>MACS THD</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Nomme des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 1	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 1	Montant à la fin de l'exercice 1	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	JT	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	JU	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	JV	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	JA	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	JD	DM	DN	DO	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	JL	TK	TL	TM	
	Autres provisions réglementées (I)	JY	TP	TQ	TR	
TOTAL I	JZ	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L
		- titres de participation	6M	6N	6O	6P
		- autres immobilisations financières (1) *	6Q	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X	
	Sur comptes clients	6Y	6Z	6AA	6AB	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6AC	6AD	6AE	6AF		
TOTAL III	6AG	6AH	6AI	6AJ		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7D		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		7E	7F		
	- financières		7G	7H		
	- exceptionnelles		7I	7J		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être résumées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 28 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Formulaires obligatoires (articles 55 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : MACS THD		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	547 767		547 767					
	Créance représentative de titres (Prévisions sur dépenses prêts ou remis en garantie * (abandonnement consécutif) UQ)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	94 641		94 641				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	7 330		7 330				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 827		2 827					
	Charges constatées d'avance		VS	0		0					
	TOTAUX		VT	652 588	VU	652 588	VV				
REVENUS	(1)	Montant des									
		- Prêts accordés en cours d'exercice									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	347 601		347 601					
	à plus d'1 an à l'origine		7R								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	481 767		481 767						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 328		21 328					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 997		6 997					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I	168 250		168 250						
Groupe et associés (2)		VI	1 318 573		1 318 573						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		7L									
Produits constatés d'avance		8L	2 692 316		2 671 249		10 516		10 554		
TOTAUX		VY	5 034 836	VZ	5 013 768		10 516		10 554		
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tués auprès des associés personnes physiques					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : MACS THD		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	143 118	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sans amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	0
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de loyer d'optica	RA		Part des loyers dépenses de réintégration (art. 239 séries D)	RR	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableaux 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	0
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WI		Réultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régime d'imposition personnel et impositions diffuses	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	0	Zones d'entreprises* (activité exercée)	SW	0
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 208C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	143 118	
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableaux 2058-B, cadre III)						
Régime d'imposition personnel et impositions diffuses	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
		- imposées au taux de 19 %				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
- imputées sur les déficits antérieurs						
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales* / Régime des sociétés mères et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
Majoration d'amortissement*						
Moins-values	Repense d'entreprises ou déficits (44 séries)	K9		Entreprises nouvelles (44 séries)	L2	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 séries)	L6		Sociétés investissant innovant et collab. (art. 209B)	K3	
	Zone franche urbaine - ZFU (44 codes, notes A)	OV		Plans d'expansion régionale (44 séries)	IF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 bis bis)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuille séparée		Dont déductions exceptionnelles pour investissement		X3		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
				TOTAL II	0	
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	143 118	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				XJ	0	
Déficit antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	143 118	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XJ)				XN		

Cesaf Group

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
DGFIP N° 2058-B²⁰¹⁹Formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MACS THD		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	595 946	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	143 118	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	452 828	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	452 828	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL F du CGI dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis AL 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WJ	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 51 A de l'Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MACS THD						Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-2 394 642	AFFECTATIONS	Affectations sur réserves	- Réserve légale	ZB
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	425 735		- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	
	TOTAL I	0F	-1 963 907		Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	-1 988 907	
				TOTAL II	ZH	-1 988 907	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le pour de revient des biens pris en crédit-bail)		J			VQ
	Engagements de crédit-bail immobilier						VR
	Effets portés à l'escompte et non échus						VS
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	Sous-traitance					1 401 606	YT
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		B			XQ
	Personnel extérieur à l'entreprise					30 432	YU
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					18 510	SS
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		438 417	ST
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						1 899 965
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					9 629	YW
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe initiale sur les produits pétroliers)		JS			9Z
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						9 629
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée					752 307	YY
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					529 524	VZ
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					1,00	4%
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filières et participations : (1, voir art. 2059-0) (autres par art. 58-03 de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						ZK
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un régime fiscal exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octet						RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat concerné si elle n'a pas été membre du groupe	JA			Plus-values à 15%	JK	
					Plus-values à 0%		JK
	Groupe : résultat d'ensemble	JB			Plus-values à 15%	JN	
					Plus-values à 0%		JN
	Si vous relevez du régime de groupe - indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	79465147000045	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice aux côtés des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Dgaf Group

Formulaire obligatoire (article 11 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : <u>MACS THD</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine [†]	Valeur nette résiduelle [†]	Amortissements pratiqués en linéaire d'usage [†]	Autres amortissements [†]	Valeur résiduelle	
					①	②
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Déductions de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑪		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑫						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2037
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 203 C et 210 E du CGI

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>MACS THD</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxés lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaires obligatoires (articles 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MACS THD Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 % ⁽²⁾ :	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I à section-0 bis du CGI) ⁽¹⁾ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I à section-0 du CGI) ⁽¹⁾ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ⁽¹⁾	Moins-values à 12,8 % ⁽²⁾	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ⁽³⁾	Solde des moins-values à 12,8 % ⁽⁴⁾
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ⁽¹⁾	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter ⁽⁶⁾ = (1) + (2) + (3) - (4) - (5)
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ⁽²⁾	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I à section-0 du CGI) ⁽³⁾	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I à section-0 bis du CGI) ⁽⁴⁾	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⁽⁵⁾		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGRIP N° 2059-D 2019

Formulaires obligatoires (article 51 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : MACS THD					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N									
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1								
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2								
TOTAL (lignes 1 et 2)	3								
Prélèvements opérés	4								
	5								
TOTAL (lignes 4 et 5)	6								
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7								
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : MACS THD		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 340 671
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Restitutions de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 340 671
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 854
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2 854
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 889 966
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 889 966
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 453 559
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	453 559
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	EV	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

Crédit/Debit

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée retenues des plans-comptables professionnels (notamment de ces rubriques à joindre).
 * Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
 * Les coproducteurs doivent remplir cette rubrique lors de leur dépôt de la fiche n° 1330.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2019

Formulaires obligatoires
(articles 18 de l'Ann. III et 18 du CGR)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 0 4 6 7 2 0 6 4 0 0 0 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MACS THD

ADRESSE (voie) 0016 rue du gal. Alain de Boissieu

CODE POSTAL 75015 VILLE Paris

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	200 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SFR COLLECTIVITES
 N° SIREN (si société établie en France) 419753597 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 200 000
 Adresse : N° 16 Voie RUE DU GAL ALAIN DE BOISSIEU
 Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II de l'OCLE)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 0 4 6 7 2 0 6 4 0 0 0 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MACS THD

ADRESSE (voie) 0016 rue du gal. Alain de Boissieu

CODE POSTAL 75015 VILLE Paris

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Table with 10 rows for filial information. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-B B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Designation de la société :	Adresse du siège social :
MACS THD	16 rue du gal. Alain de Boissieu
SIRET 5 0 4 6 7 2 0 6 4 0 0 0 5 3	75015 Paris
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2017
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SA ALTICE FRANCE 0016 Rue du Gal Alain de Boissieu 75015 PARIS	SIRET 7 9 4 6 6 1 4 7 0 0 0 0 4 5

B ACTIVITE	
Activités exercées :	Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% <input type="text" value="0"/> Bénéfice imposable à 28% <input type="text"/> Déficit <input type="text" value="0"/>
	Bénéfice imposable à 15 % <input type="text"/>
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 % <input type="text"/> Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % <input type="text"/>
	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/> Autres PV imposables à 19% <input type="text"/> PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/> PV exonérées art. 238 quinquies C <input type="text"/>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines <input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/> Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Reconstruction de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% <input type="text"/>	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cb/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : <input type="checkbox"/>	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP	

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable :	Tel. :
- du conseil :	Tel. :
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tel. :
- N° d'agrément :	

Capital Group

Formulaire obligatoire (art. 221 du Code général des impôts) MACS THD		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065				N° 2065 bis-SD 2019	
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)			
				(f)			
				(g)			
				(h)			
Montants des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <i>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>							
Nom, prénom, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 sec. III du CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associé gérant ; - SNC ou SCS - associé en nom ou commandité ; - SEP et tit de copropriétaires de navires - associé, gérant ou coparticipant.		Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
				Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1		2	3	4	5	6	7
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾						MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
						MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾						MVL T réalisée au cours de l'exercice	
						MVL T restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ on exercice

 Désignation de l'entreprise MACS THD du 01/01/2018
 Adresse 0018 rue du gal. Alain de Boissieu 75018 Paris au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAL

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice	(total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice	⑪
- de l'exercice précédent ⑫		- de l'exercice précédent ⑬	
Nom et qualité du signataire : M. Desmalades François Responsable fiscalité		A Paris _____, le 28/02/2019 Signature _____	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES
DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de la société	MACS THD	31/12/2018
Adresse	4016 rue du gal. Alain de Boissieu 75015 Paris	
Numéro SIRET	50467206400053	

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	21 683
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	2 982 438
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	1 341 218
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	14 628
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	-163 278
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	582 632
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	110 259
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	0
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	110 259
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\ 000\ €$ indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise	MACS THD 0016 rue du gal. Alain de Boissieu 75015 Paris 504672064	31/12/2018
-----------------------------	---	------------

- 1- Dérogations aux prescriptions comptables : néant
- 2- Modifications affectant les méthodes : néant
- 3- Note sur les capitaux propres : néant
- 4- La société déclare opter pour le régime mère-fille au titre des produits dans le champ des dispositions de l'article 145 et 216 du code général des impôts.